



Evaluation et performance environnementale

Commune de Draguignan

Cadrage environnemental
Boulevard Léon Gambetta

Juillet 2017



SOMMAIRE

I-	CONTEXTE DE L'OPERATION	6
1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET	6
2.	L'EMPRISE FONCIERE.....	7
II-	ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE	8
1.	LE SCOT DE LA DRACENIE	8
2.	LE PLU DE DRAGUIGNAN.....	9
3.	SYNTHESE DU CADRE REGLEMENTAIRE	10
III-	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DE LA GARRIGUE.....	11
1.	LE SITE FACE AUX RISQUES ET NUISANCES	11
2.	LES SENSIBILITES ECOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR.....	15
3.	LES SENSIBILITES PAYSAGERES	65
4.	TYPLOGIE DES CONSTRUCTIONS A PROXIMITE DU SITE	68
5.	OCCUPATION DU SOL DU SITE	69
6.	SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	72
IV-	DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	73
1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	73
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	75

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site localisé boulevard Louis Gambetta et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

I- CONTEXTE DE L'OPERATION

1. Localisation du site de projet

La société Lidl souhaite réaliser une opération d'aménagement qui consiste en la création d'un magasin situé boulevard Léon Gambetta à Draguignan. Cette opération fera l'objet d'un aménagement d'ensemble soumis à permis de construire.

Le site de projet est localisé au lieu-dit la Garrigue, en bordure de la D995.

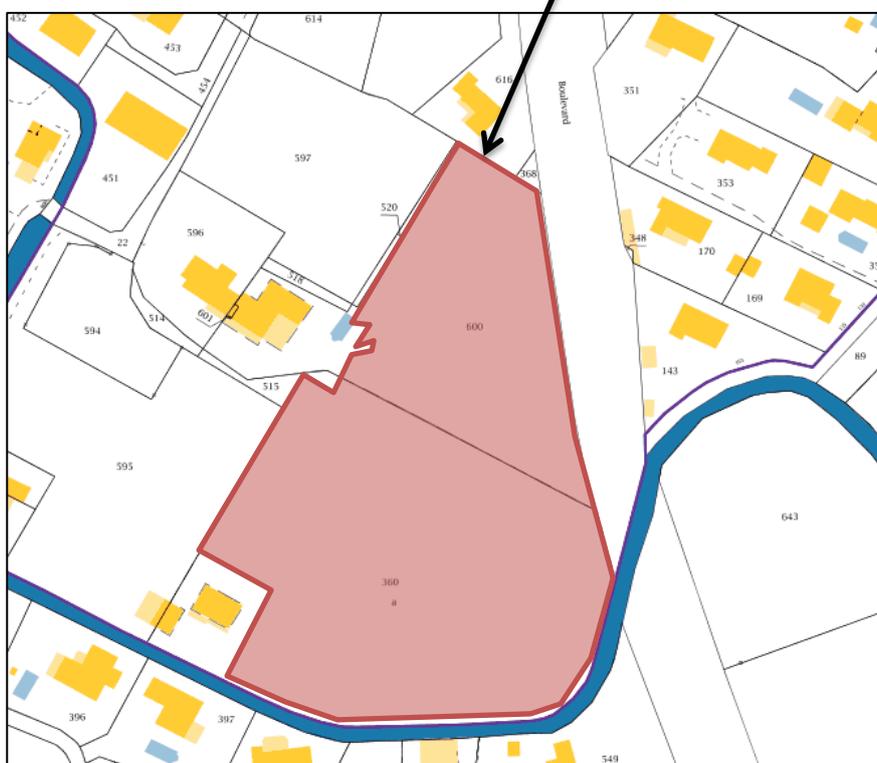
Localisation du site de projet dans la commune



2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section AW au cadastre et les parcelles concernées sont les parcelles 360 et 600. Le secteur d'étude était occupé en 2015 (source géo portail) par une habitation ainsi que des vignobles (Cf. photo aérienne et extrait cadastral ci-dessous).

Localisation du secteur d'étude



Extrait du cadastre

II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE

1. Le SCOT de la DRACENIE



La commune de Draguignan fait partie du **schéma de cohérence territoriale de la Dracénie**.

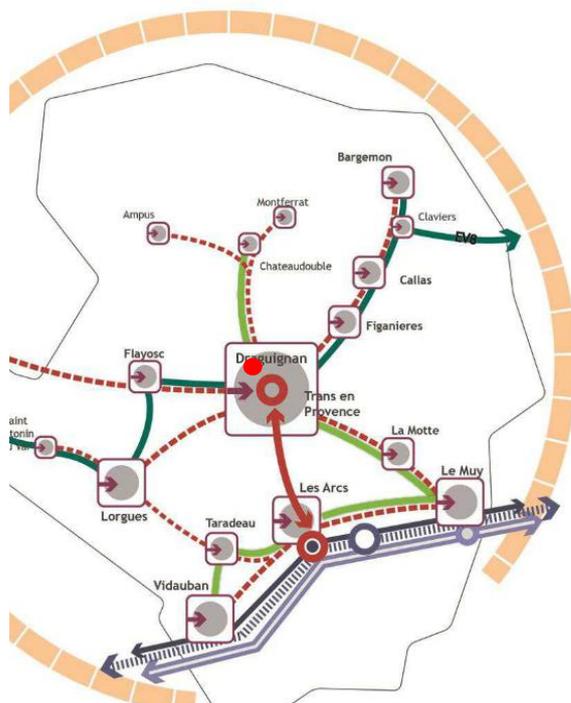
Le SCOT est en cours d'élaboration. Le PADD a été formalisé

Selon la carte du SCOT en cours d'élaboration, le site d'étude est localisé en bordure de route. Un traitement des abords de voies devra ainsi être prévu au projet.

Le site n'est pas localisé au sein d'une zone de développement (activités/habitat/équipement), néanmoins, il est situé en continuité de l'urbanisation existante.

Le site se situe près du centre de

Draguignan et est donc localisé dans un secteur de développement urbain. Le site se localise approximativement au niveau du point rouge vif.



Extrait cartographique du projet de PADD

- OBJECTIF 7**
RENDRE LE TERRITOIRE ACCESSIBLE À TOUS
DANS LA PLURALITÉ DES MODES DE TRANSPORTS
- Pôles d'échanges (Les Arcs, Draguignan)
 - Desserte TC structurante
 - Développement de l'offre en mobilité alternative à la voiture particulière
 - Desserte ferroviaire existante
 - Nouvelle ligne ferroviaire
 - et gare associée
 - Autoroute
 - et développement du Co-voiturage (Le Muy)
 - Développement du maillage cyclable (EV8, vigne à vélo, liaison Draguignan - Chateaudouble)
- OBJECTIF 8**
INTENSIFIER L'URBANISATION ET ÉCONOMISER L'ESPACE
- Des capacités d'accueil et des projets urbains calibrés et pertinents
 - Une intensification des espaces urbains existants
- OBJECTIF 6**
RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS DE LOGEMENT
- SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (des communes)
 - Une programmation de l'offre nouvelle en logement cohérente avec les évolutions démographiques et la solvabilités des ménages

2. Le PLU de Draguignan

Le PLU de la Commune de Draguignan a été approuvé le 15 mai 2017. Le site d'étude est localisé en zone UBb au zonage.

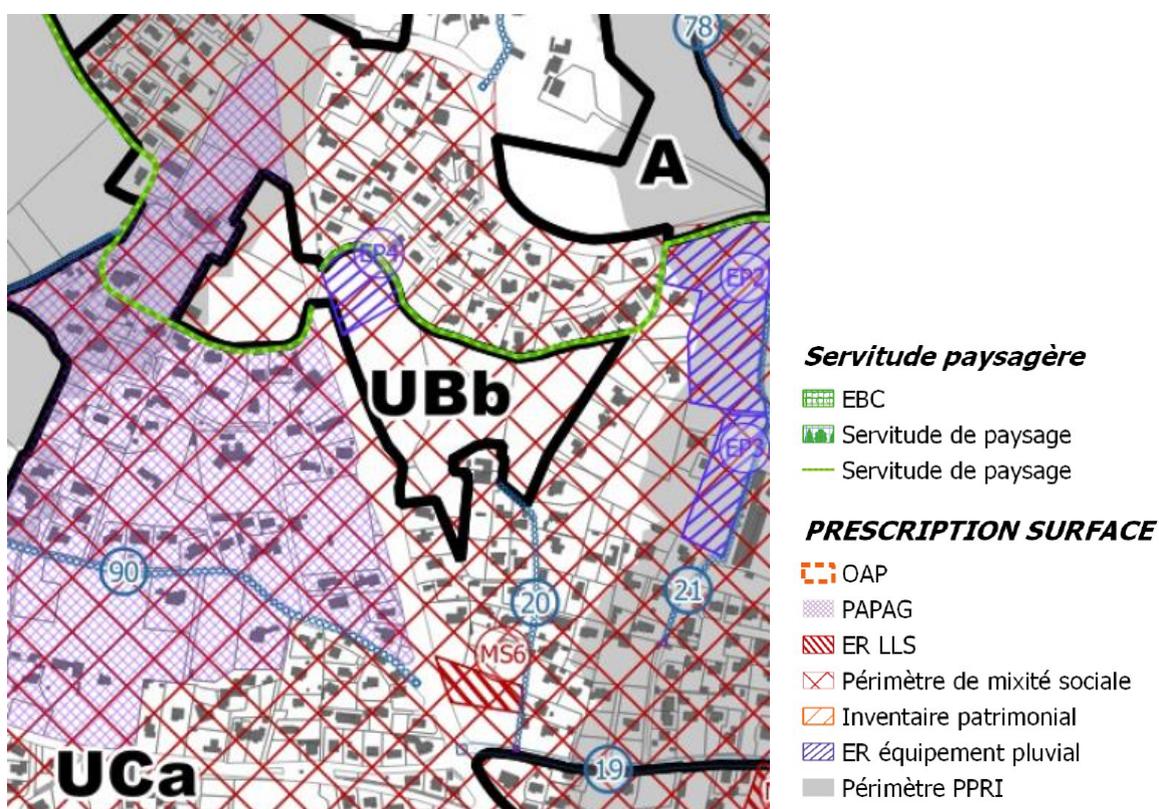
La zone UB correspond principalement aux espaces urbains centraux d'extensions contemporaines à vocations mixtes (habitat, commerces, services, etc...).

Elle comporte trois secteurs UBa, UBb et UBc distingués notamment en fonction de la règle de hauteur.

Le zone UBb du PLU autorise l'activité commerciale dans la zone UBb. La hauteur maximale en UBb est de 12m. Pour le commerce il est demandé une place par 40m² de Surface de Plancher.

Le site de projet est concerné par un périmètre de mixité sociale qui impose que dans toute réalisation d'un programme de logements d'au moins 650 m² de surface de plancher et/ou 10 logements, 30% au moins de la surface de plancher de ce programme doivent être affectés à des logements locatifs sociaux (le nombre résultant du calcul de pourcentage est arrondi à l'unité supérieure).

La réalisation d'un espace commercial n'est pas soumis à cette obligation.



Extrait zonage PLU et localisation du secteur d'étude

Le PLU autorise l'implantation d'un espace commercial sur ce secteur. Les points de vigilance sont externes au site et concernent l'ER EP 4 destiné à la gestion des eaux pluviales et la servitude de patrimoine dont un linéaire longe le sud du site de projet.

3. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	Pa de contrainte spécifique pour le projet
PLU	Secteur en zone UBb	Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU.

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DE LA GARRIGUE

1. Le site face aux risques et nuisances

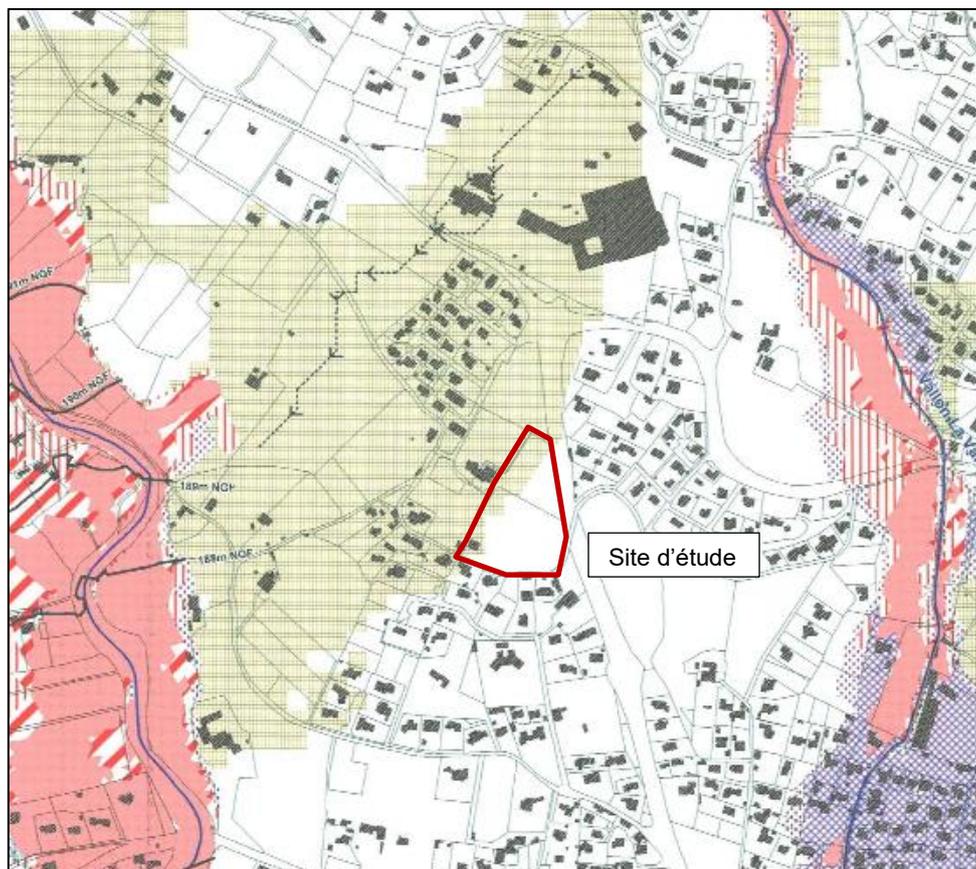
➤ Le risque inondation

La commune de Draguignan est concernée par le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de la Nartuby. A ce titre elle est soumise à un risque d'inondation. Le plan de prévention des risques d'inondation de Draguignan a été définitivement approuvé par arrêté préfectoral le 10 février 2014.

Le territoire communal a été divisé en trois zones, prenant en considération la crue de référence dite centennale.

- ZONE ROUGE : zone estimée très exposée et dans laquelle il ne peut y avoir de mesure de protection efficace
- ZONE BLEUE : zone estimée exposée à des risques moindres dans laquelle des parades peuvent être mises en œuvre
- ZONE BASSES HYDROGRAPHIQUES : dans ces zones le niveau d'exposition aux risques n'a pas été précisé par le PPRI. Dans ces zones, les risques liés au ruissellement urbain ou à l'inondation doivent être intégrés dans la perspective d'urbanisation.
- ZONE BLANCHE : zone dans laquelle il n'y a pas de risque prévisible ou pour laquelle la probabilité d'occurrence est inférieure à celle de la crue de référence dite centennale.

Le site de projet est localisé en quasi-totalité en dehors des zones à risques. La partie ouest est localisée dans une région de basse hydrographie. Sur cette zone, d'une manière générale, la face supérieure du premier plancher aménageable doit être implantée au minimum à 0,40m au dessus du terrain naturel



Extrait du zonage du PPRI.

➤ **Le risque incendies de forêt**

Bien que la Commune soit soumise au risque de feux de forêt, il n'y a pas eu d'incendie important à signaler jusqu'à présent. Selon les données fournies par le site du département, la commune de Draguignan ne dispose pas à l'heure actuelle d'un PPRIF approuvé et la carte des aléas n'est pas encore disponible.

Le site de projet n'est pas localisé dans un espace forestier. Il est en bordure d'un boulevard, dans un espace dégagé. Il n'est donc pas concerné par les risques d'incendies de feux de forêts.

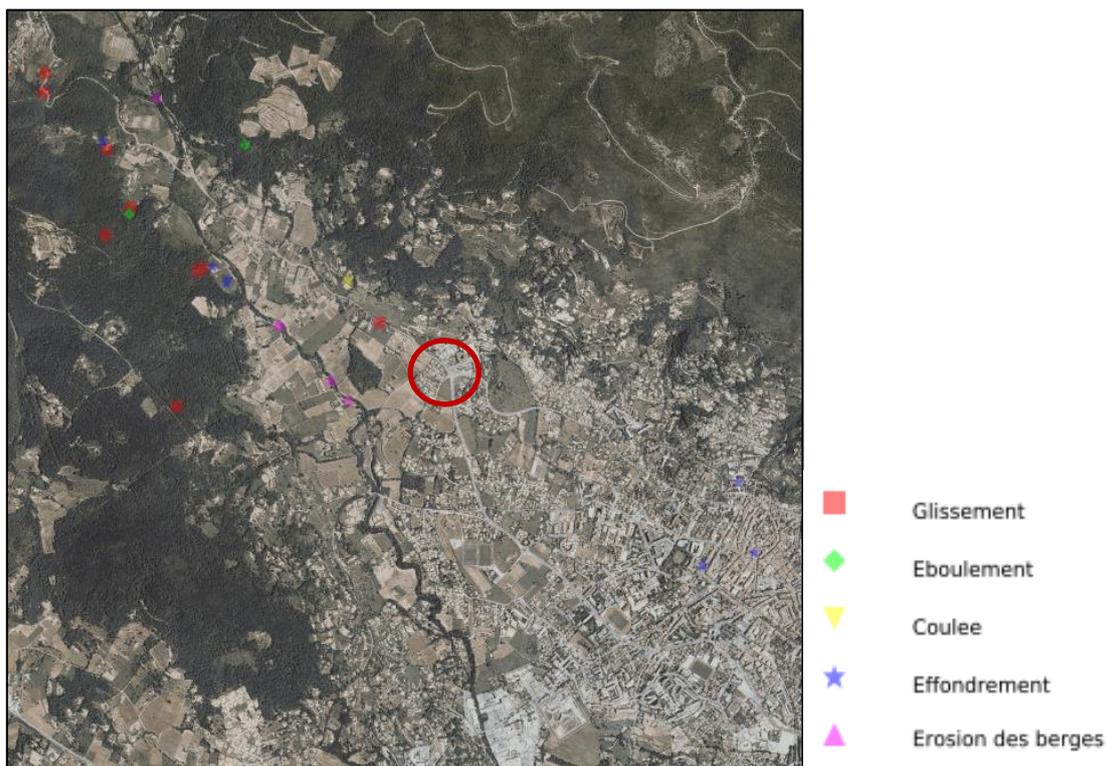
➤ **Le risque mouvements de terrains**

Dans la commune de Draguignan, tous les mouvements de terrain sont recensés. Le mouvement de terrain situé le plus près du site d'étude est un glissement de terrain datant du 15/06/2010. Selon les données du BRGM, celui-ci serait d'origine naturelle, à cause de fortes pluies.

Enfin, au sud de la Commune, dans le massif de Perrier, on peut signaler un risque modéré de chutes de blocs.

Le site de projet est localisé en partie dans une zone à risque.

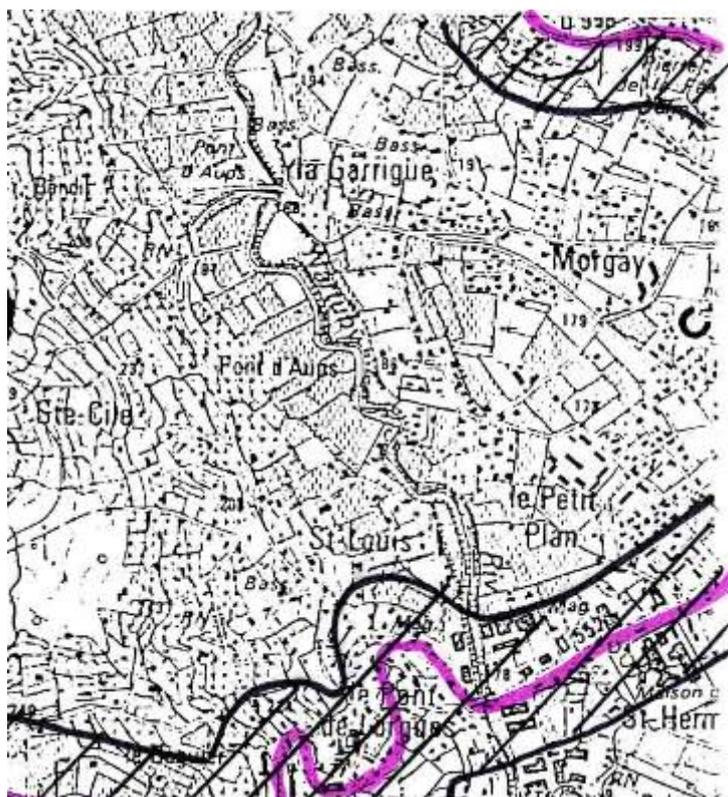
Extrait des mouvements de terrain recensés par le BGRM dans la commune de Draguignan



➤ **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est généré par la Routes Départementales 57, 557, 955, 59, 562; Route Nationale 555, qui assurent un flux de transit et de desserte. À ce jour aucun accident n'est intervenu sur le territoire communal.

Extrait de l'aléa transport des matières dangereuses (source Sig var)



Le site est localisé en bordure du boulevard Léon Gambetta, autrement dit la RD955.

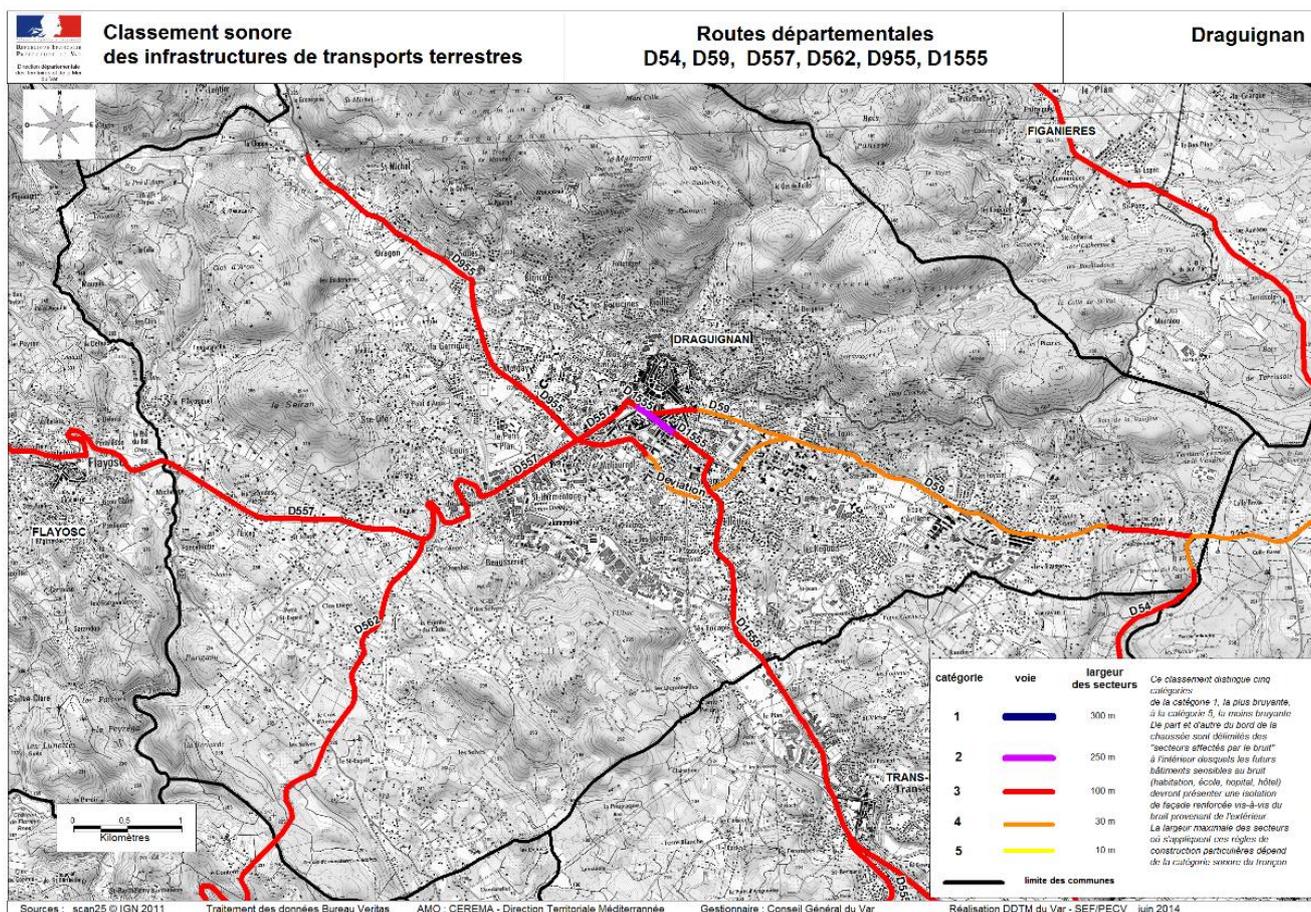
➤ **Voies bruyantes**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs routes départementales sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 août 2014. Il s'agit des routes départementales D54, D59, D557, D562, D955 et D1555. Ainsi, les quartiers situés en bordure des RD sont classés en zone de bruit.

Le site de projet est bordé au nord par la RD955, de classe 3.



2. Les sensibilités écologiques connues du secteur

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

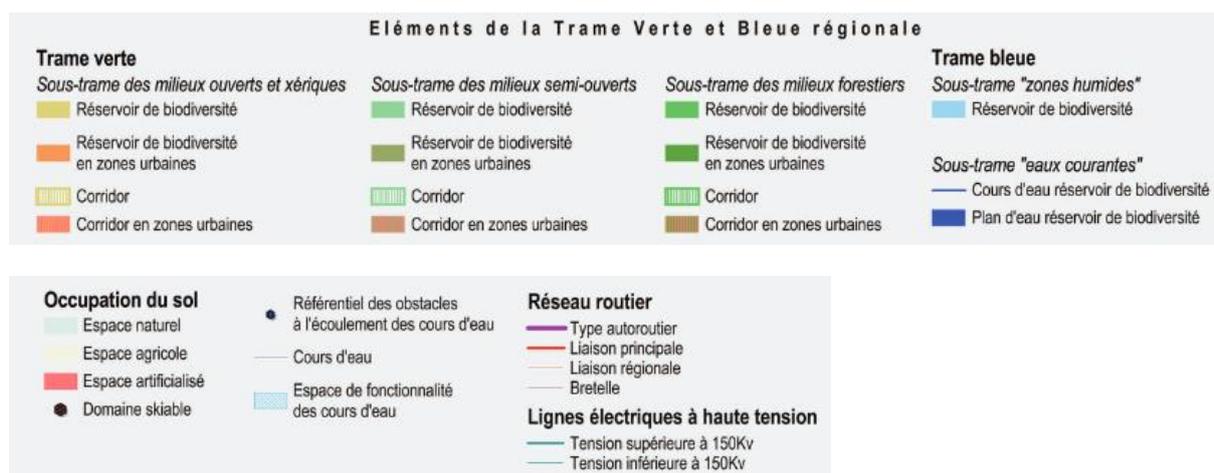
Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le site est localisé dans un espace aujourd'hui agricole, au sein du territoire déjà artificialisé, en bordure d'un élément fragmentant, le boulevard Léon Gambetta. Un cours d'eau réservoir de biodiversité est situé à l'ouest alors qu'un réservoir de biodiversité est présent au nord-est .

Extrait du SRCE





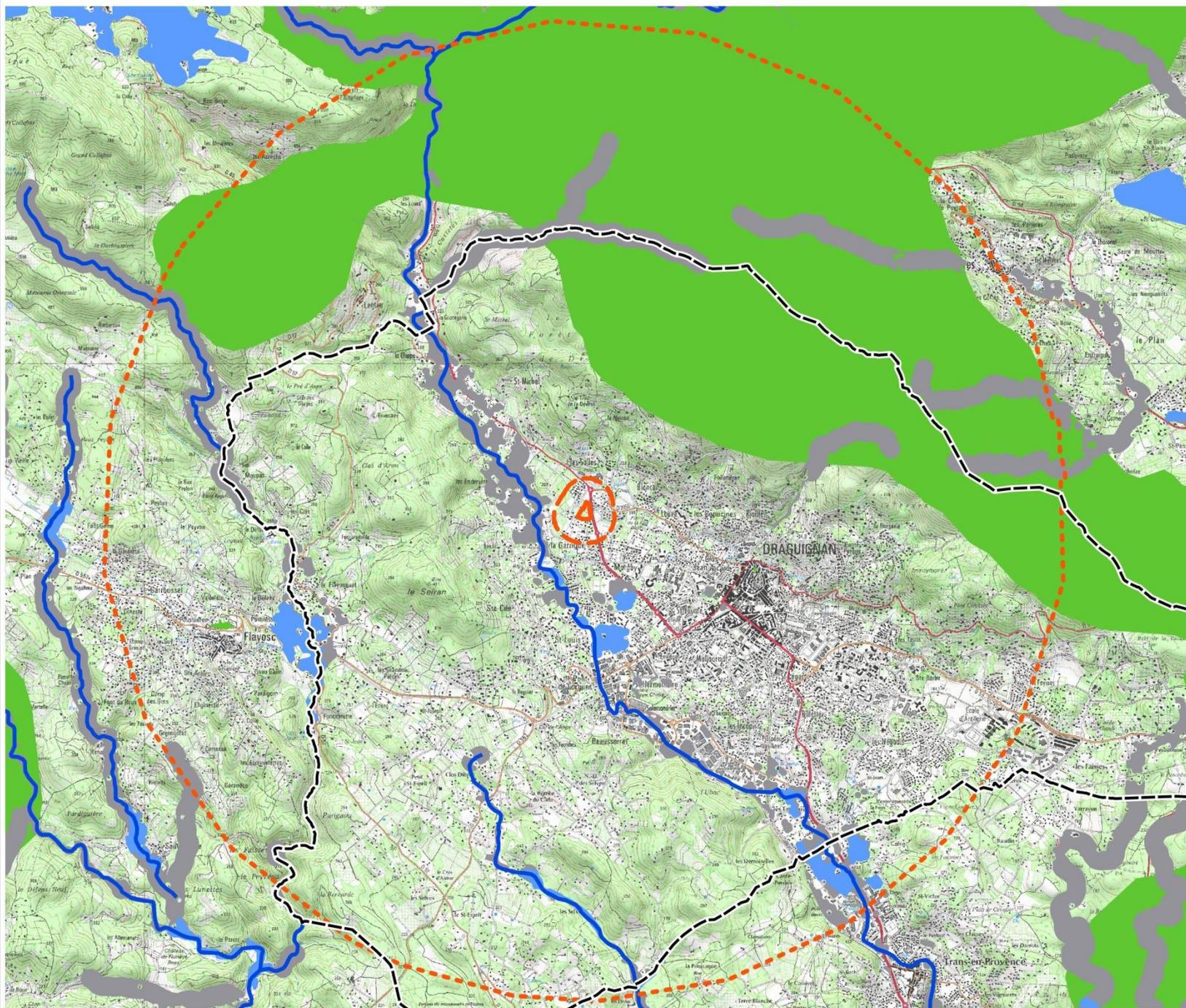
La cartographie suivante présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent en dehors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis au sein du SRCE. Le secteur d'étude ne se situe dans aucun élément du SRCE, comme le montre la carte ci-après.

Les inventaires de terrain ont permis de constater que le site d'étude se situe dans un espace fortement anthropisé et grillagé sur une importante partie de sa périphérie.

Les vignobles dominent dans le site, ainsi que les espaces occupés par des résidences individuelles. Un canal en eau, a été observé le long de la limite ouest du secteur d'étude³. Ce dernier longe toute la face ouest du site d'étude. Étant donné son caractère artificiel (berge bétonnée et non végétalisée, pollutions sauvages...) ce dernier n'apparaît pas comme un espace de vie pour une biodiversité riche.

→ **Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique et du SRCE sont considérés comme faibles dans ce contexte**



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

SRCE

-  Cours d'eau
-  Espaces en eau
-  Corridors surfaciques
-  Espaces de mobilité
-  Réservoirs de biodiversité

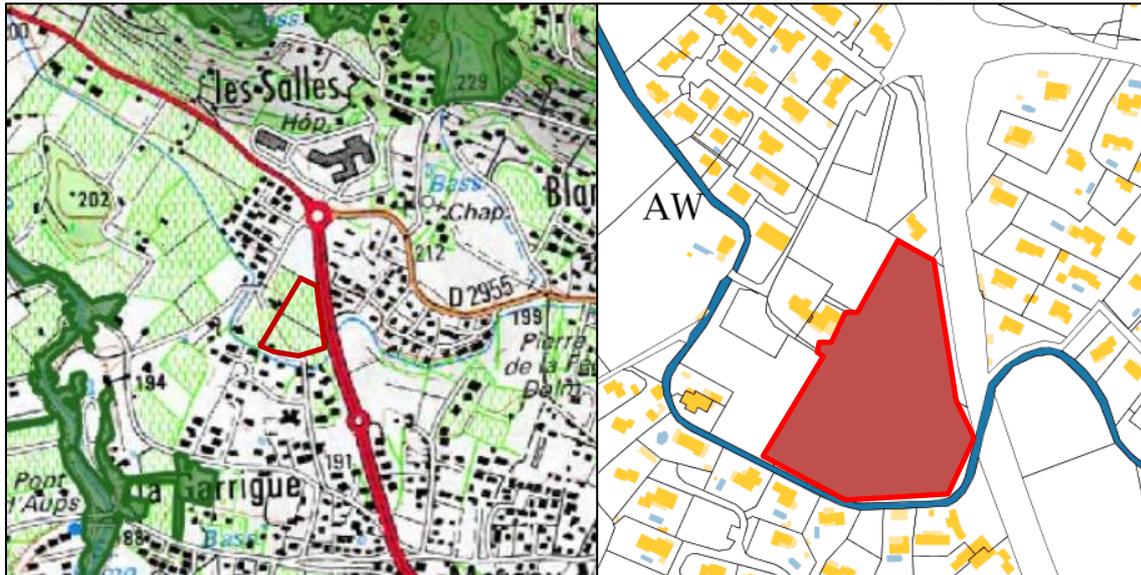


Pré diagnostic écologique

➤ Contexte du projet

La société Lidl prévoit la réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL sur une ancienne parcelle agricole. Le bâtiment sera accompagné par une surface de stationnement des véhicules et un bassin d'infiltration des eaux pluviales. La surface de la parcelle située au boulevard Léon Gambetta, est de 12 928 m² et se localise dans le nord-ouest du centre-ville de la commune.

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au titre de la rubrique 41 (stationnement) et de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Selon la carte du SIG VAR, intitulée « Application du défrichement Commune de DRAGUIGNAN, le secteur d'étude ne se situe pas dans une zone soumise à défrichement. Des espaces soumis au défrichement jouxtent avec la parcelle concernée par le projet.



Situation du projet et détail des parcelles (zonage cadastral et zones soumises à défrichement)

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace stricte dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevées floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Période d'inventaires du pré diagnostic

Observateur	Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
Floriane LIRAUD	05/7/2017	Faune flore	25°C Ensoleillé

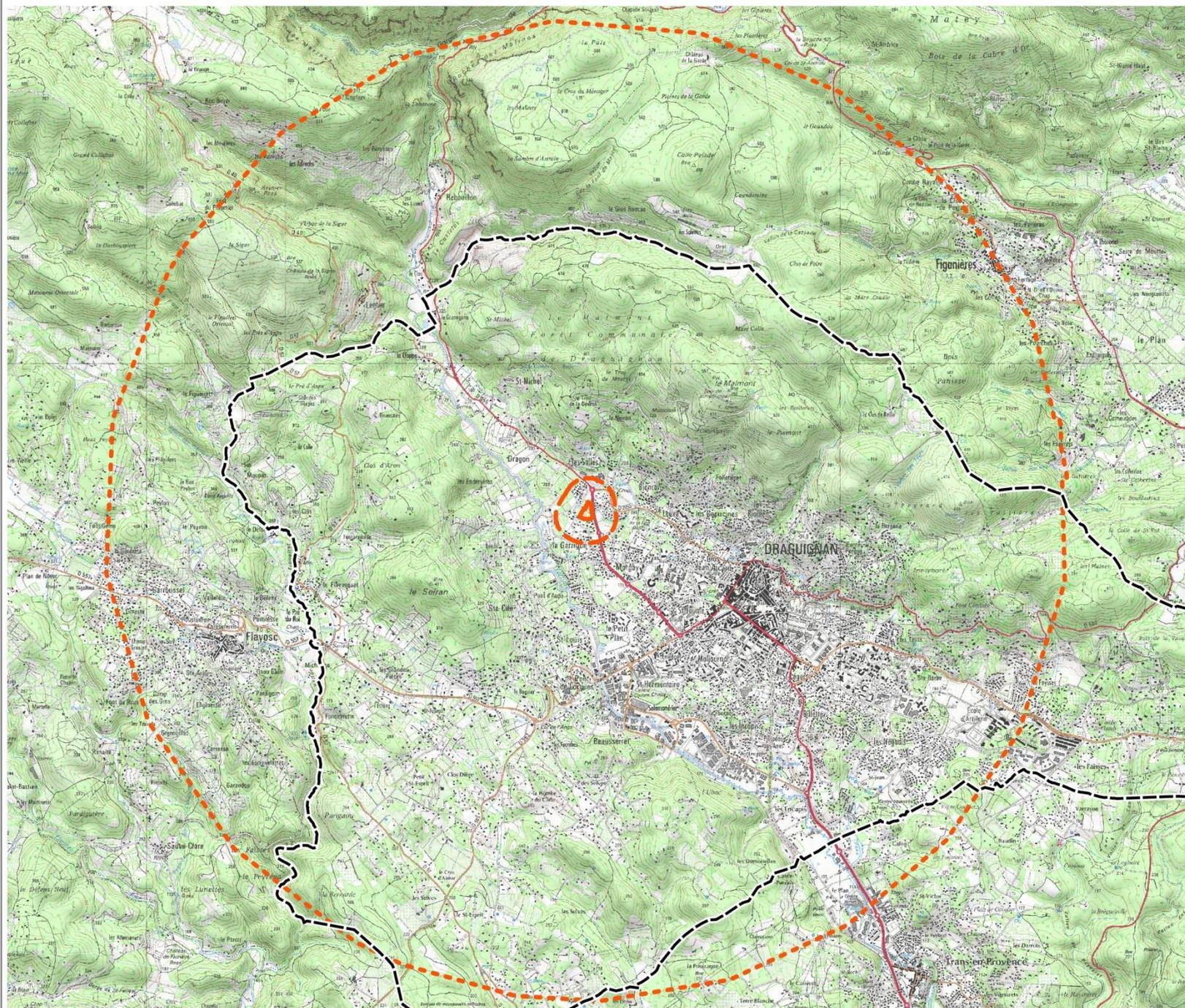
Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2007 ne seront donc pas considérées.



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)





Périmètres d'étude

 Secteur d'étude



0 25 50


➤ **Situation par rapport aux périmètres à statut**

- **LES ZONES D'INVENTAIRES**

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

ZNIEFF-ZICO ET ZONE DE PROJET

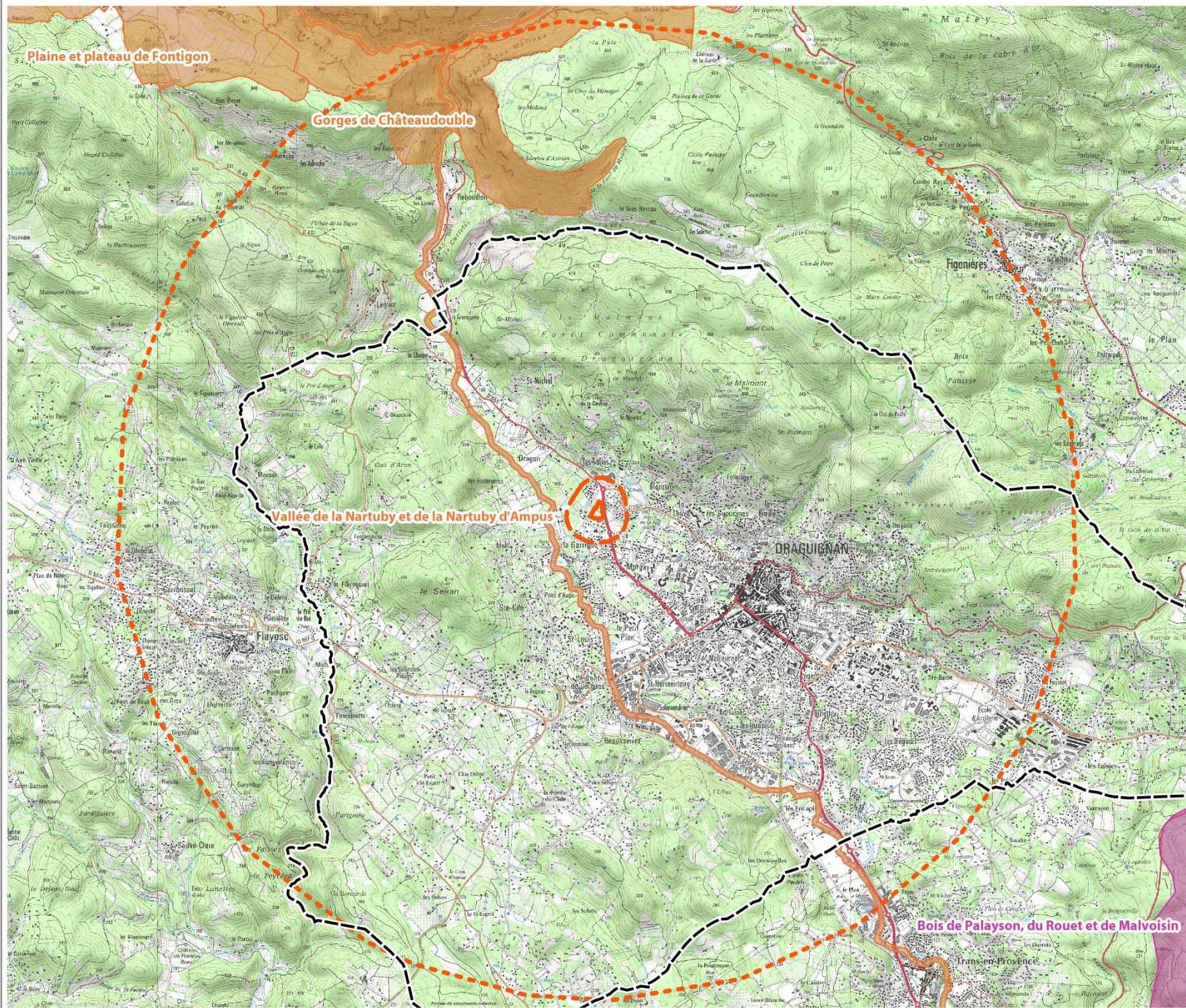
Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.**

La ZNIEFF de type 2 la plus proche du secteur d'étude « **Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus** » (id MNHM 930020304), se situe à environ 510 mètres de la limite ouest du secteur d'étude. Aucune ZICO, aucune ZNIEFF 1 n'est recensée dans le périmètre éloigné.

Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra donc prendre en compte dans l'analyse des enjeux et de sa biodiversité, par rapport au secteur d'étude.

Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

ZNIEFF 2	
Id MNHN	NOM
930012564	Gorges de Châteaudouble
930020304	Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Zones d'Inventaire

-  ZNIEFF1
-  ZICO
-  ZNIEFF2



0 1000 2000



- **LES ZONES REGLEMENTAIRES**

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie (APPB) parfois improprement appelé « arrêté de biotope », est en France un arrêté pris par un préfet pour protéger un habitat naturel, ou biotope, abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

L'APPB peut concerner un ou plusieurs biotopes sur un même site ; exemple : forêt, zone humide, dunes, landes, pelouses, mares...

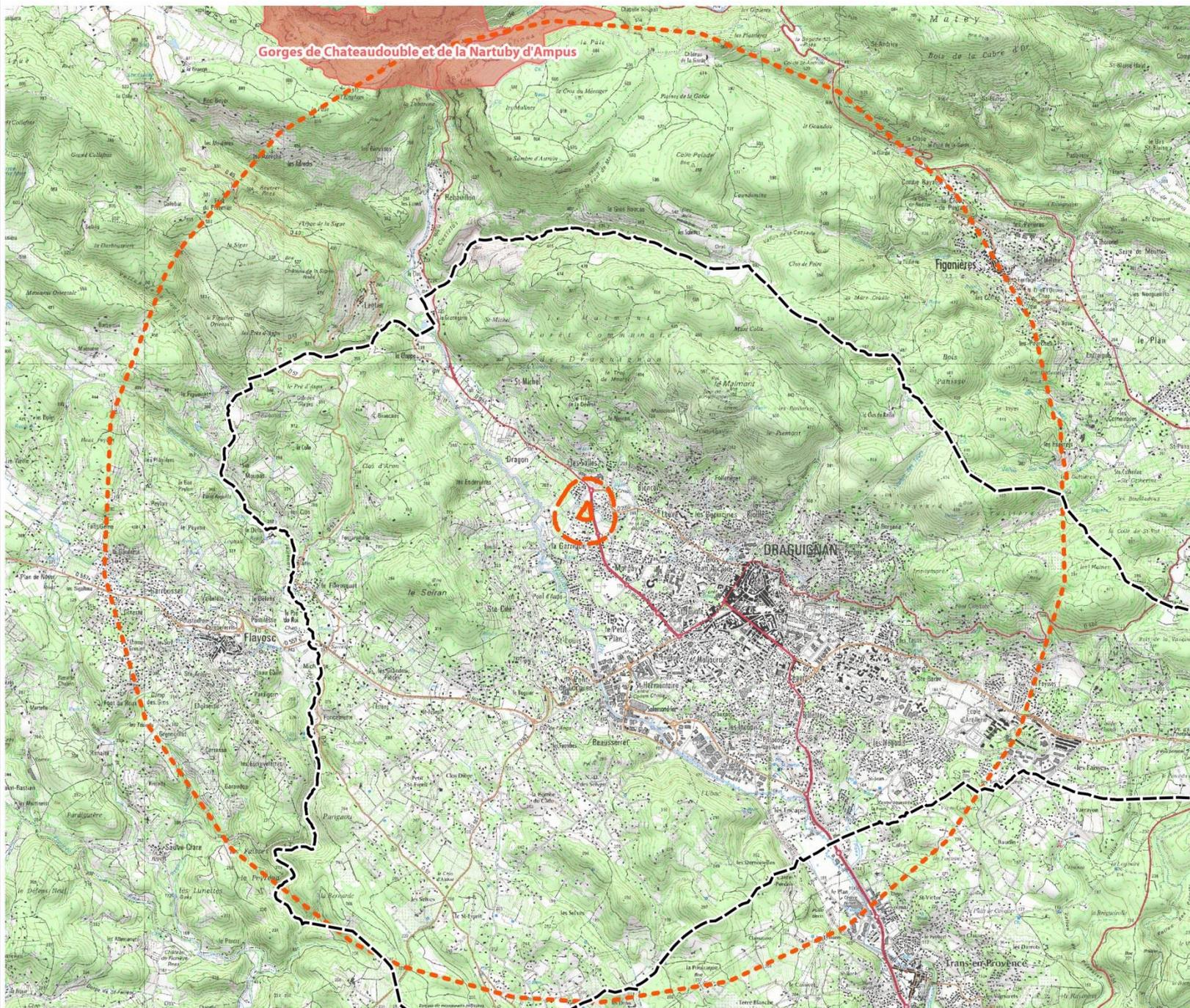
L'APPB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant.

L'APPB est proposé par l'État, en la personne du préfet et généralement étudié par les DREAL concernées et signé après avis de la commission départementale des sites, de la chambre d'agriculture, et le cas échéant du directeur de l'Agence ONF de situation si une forêt publique relevant du régime forestier est concernée. Il n'est pas soumis à enquête publique, mais un avis des conseils municipaux est systématiquement demandé bien que non obligatoire.

ZONES REGLEMENAIRES ET ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone réglementaire. La zone réglementaire la plus proche et incluse dans le périmètre éloigné est :

- **APPB : « Gorges de Chateaudouble et de la Nartuby d'Ampus » situé à environ 5 km des limites nord du secteur d'étude.**

**Périmètres d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Zones réglementaires

-  APPB



0 1000 2000



- **LE RESEAU NATURA 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

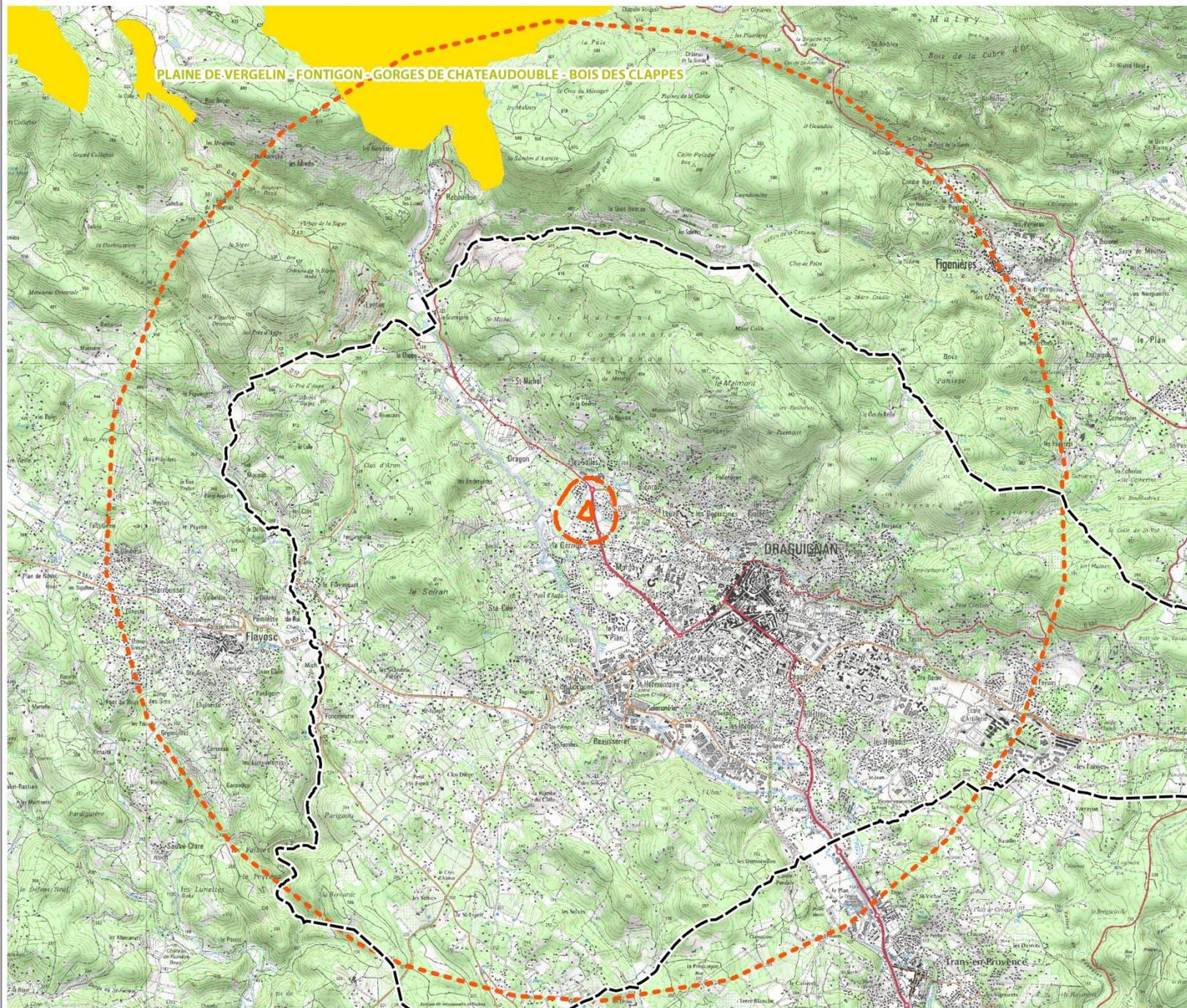
LE RESEAU NATURA 2000 ET LA ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.

Un seul espace est situé dans le périmètre éloigné. Il s'agit de la ZSC « PLAINE DE VERGELIN - FONTIGON - GORGES DE CHATEAUDOUBLE - BOIS DES CLAPPES » (Id MNHM FR9301620).

Cet espace est situé à environ 4.6 km des limites nord du secteur d'étude.

PLAINE DE VERGELIN - FONTIGON - GORGES DE CHATEAUDOUBLE - BOIS DES CLAPPES

**Périmètres d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Natura 2000

-  Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 1000 2000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. La ZNIEFF 2 la plus proche est « **Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus** », à environ **500 mètres à l'Ouest des limites du secteur d'étude**. Aucune zone réglementaire, ni Natura 2000 n'est concernée par le secteur d'étude.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont globalement faibles. Les espaces urbains sont bien présents à proximité directe du secteur d'étude (zone urbaine, départementales, zones commerciales ...). Le secteur d'étude est entouré de voiries qui permettent de bien délimiter les espaces vis-à-vis des autres zones naturelles. En d'autres termes, l'espace d'étude apparaît déconnecté des grandes entités naturelles significatives.

➤ Occupation du sol

Le référentiel Corine Land Cover 2012, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet en amont des inventaires de terrain de prendre connaissance de l'environnement général.

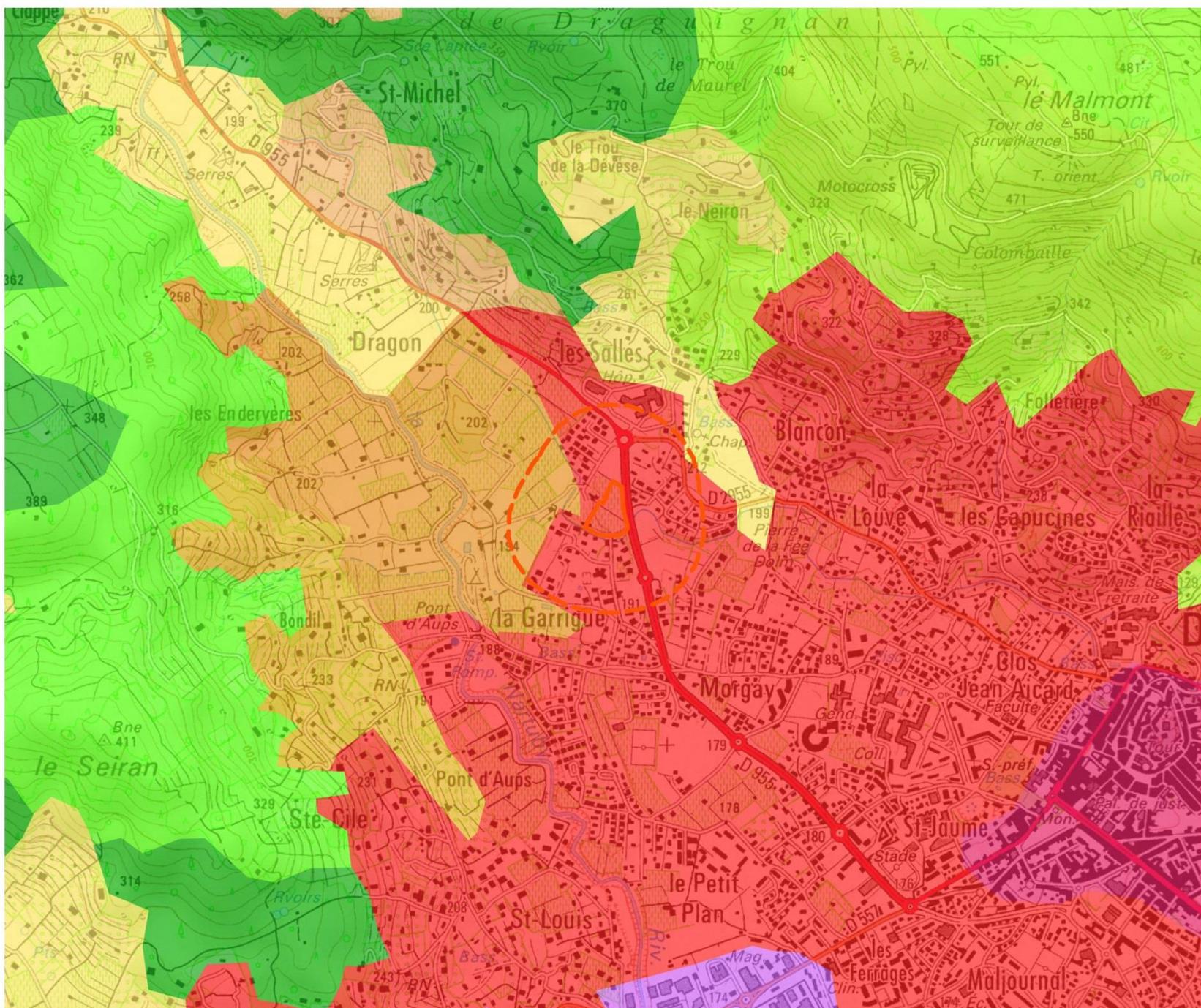
En ce qui concerne le secteur d'étude présent, ce dernier est inclus dans l'entité :

- 112 : Tissu urbain discontinu

Le périmètre rapproché est complété par une nouvelle entité :

- 221 : Vignobles

De façon plus générale, le secteur d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et agricole (parcelles à la fois abandonnées et encore en activité) avec des pressions urbaines directes dans son environnement proche. L'anthropisation progressive est nettement marquée avec la présence de nombreuses résidences récentes. La présence de voies de circulation telles que des routes nationales, montre un fort trafic routier aux abords du secteur d'étude.



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

-  111 - Tissu urbain continu
-  112 - Tissu urbain discontinu
-  121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
-  221 - Vignobles
-  222 - Vergers et petits fruits
-  223 - Oliveraies
-  242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  311 - Forêts de feuillus
-  312 - Forêts de conifères



0 250 500 m



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude. Les habitats sont susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles prospections de terrain complémentaires, à réaliser en période optimale.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, 5 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 05 juillet 2017, sur site.

FB.4 Vignobles (CB 83.21)

La plus grande partie du secteur d'étude est occupée par des vignobles particulièrement bien entretenues. Au pied de ces vignes, quelques espèces rudérales se développent. Le passage des engins dans les allées, le piétinement, l'éventuel traitement de la terre et des vignes, ainsi que le climat méditerranéen, ne permet cependant pas de rencontrer une diversité importante de ces plantes messicoles. Les espèces les plus représentées sont : le chénopode blanc (*Chenopodium album*), l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*), de la sétaire commune (*Setaria viridis*), de l'orge queue de rat (*Hordeum murinum*), du liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le gaillard gratteron (*Galium aparine*)... La présence de ces plantes messicoles représente un avantage aussi bien d'un point physique que biologique. En plus de maintenir le sol superficiel, ces plantes permettent de diversifier les espèces au sein des vignobles homogènes et donc de créer des micro habitats plus variés pour les invertébrés.

Vignobles du secteur d'étude (FL, juillet 2017)



J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1)

Le secteur d'étude est entouré par quelques villas de type résidentiel. Des espaces pavillonnaires plus denses sont présentes dans la périphérie du secteur d'étude. Les maisons sont généralement de type provençal et quelques constructions apparaissent récentes à proximité du secteur d'étude. Cet habitat ne présente pas d'intérêt pour la flore. Les haies ornementales sont enrichies en Bambou et en Laurier rose.

Pavillons situés au nord et à l'ouest du secteur d'étude (FL, juillet 2017)



J4.2 Réseaux routiers

Le secteur d'étude est situé en bordure directe d'une des voies les plus circulées de Draguignan : le D955. Cette voie est bruyante et classée dans la catégorie 3. En plus, elle est concernée par le transport des matières dangereuses. Les inventaires de terrain ont permis de se rendre compte de la nuisance sonore dont est responsable cette voie de circulation.

Voirie en bordure du secteur d'étude (FL, juillet 2017)



FA Haies :

Les haies sont présentes au niveau des limites du secteur d'étude et notamment dans sa partie sud. Le propriétaire des parcelles a dû planter ces haies de Thuya afin de réaliser un brise vue mais aussi estomper le bruit en provenance de la D955. Ce sont donc ces haies généralement monospécifiques qui ne présentent donc pas beaucoup d'intérêt pour la faune et la flore locale. Quelques espèces spontanées d'herbacées ont été observées : l'asperge à feuilles aigues (*Asparagus acutifolius*), le concombre d'âne (*Ecballium elaterium*), la vipérine (*Echium vulgare*), le gaillet accrocheur (*Galium aparine*)...

Haie monospécifique présente en bordure sud du secteur d'étude (FL, juillet 2017)



89.22 - Fossés et petits canaux (non référencé dans EUNIS)

Un petit canal en eau, est situé de l'autre côté du grillage, au sud du secteur d'étude. Ce dernier doit surement servir à l'irrigation des parcelles agricoles fortement bien représentées dans les alentours du secteur d'étude. Il est bétonné et ne présente donc pas d'intérêt pour la flore, du moins au niveau des berges. Quelques pied de saponaire officinale (*Saponaria officinalis*), de lierre grimpant (*Hedera helix*), et de clématite flammette (*Clematis flammula*) ont cependant étaient observé sur certains points (pierriers...)



**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Habitats

-  J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1)
-  J4.2 Réseaux routiers
-  FB.4 Vignobles (CB 83.21)
-  89.22 - Fossés et petits canaux
-  FA Haie



LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Draguignan.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2007 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de Silène flore

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 336 espèces floristiques au sein de la commune de Draguignan. Sur la totalité **4 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Draguignan

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Anacamptis coriophora gpe</i>	Orchis à odeur de punaise	03/2010
<i>Anemone coronaria L., 1753</i>	Anémone couronnée, Anémone Coronaire	2012
<i>Anemone coronaria L., 1753</i>	Anémone couronnée, Anémone Coronaire	2010
<i>Lythrum tribracteatum Salzm. ex Spreng., 1827</i>	Salicaire à trois bractées, Lythrum à trois bractées, Lythrum de Salzmann	11/06/2009

Ces 4 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **2 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Draguignan

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Viola jordanii Hanry, 1853</i>	Violette de Jordan	10/02/2011
<i>Medicago sativa subsp. glomerata (Balb.) Rouy, 1899</i>	Luzerne en forme de pelote	12/08/2011

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

➤ Données de l'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recense la présence de 335 espèces végétales sur la commune de Draguignan.

Sur la totalité, **3 espèces sont protégées à l'échelle nationale** (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3). Il s'agit,

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Draguignan

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire	Article 1
<i>Lythrum tribracteatum</i> Salzm. ex Spreng., 1827	Salicaire à trois bractées, Lythrum à trois bractées, Lythrum de Salzmann	Article 1
<i>Tulipa agenensis</i> DC., 1804	Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet	Article 1

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **3 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Draguignan

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence	Article 1
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique	Article 1
<i>Viola jordanii</i> Henry, 1853	Violette de Jordan	Article 1

La base de données de L'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau nationale et / ou régionale n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude. Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrain, réalisés le 05 juillet 2017, ont permis de recenser la présence de 46 espèces dans le secteur d'étude et ses environs proches. La période est actuellement favorable pour l'observation de la flore. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée. Seule le laurier rose (*Nerium oleander*) a été inventorié dans le secteur d'étude mais son caractère ornemental ne permet pas de considérer son implantation comme spontanée et son caractère comme sauvage, bien qu'il soit dans son aire géographique de répartition naturelle. Les autres espèces sont communes et généralement rudérales, inféodées aux espaces agricoles et au bordures de chemins.

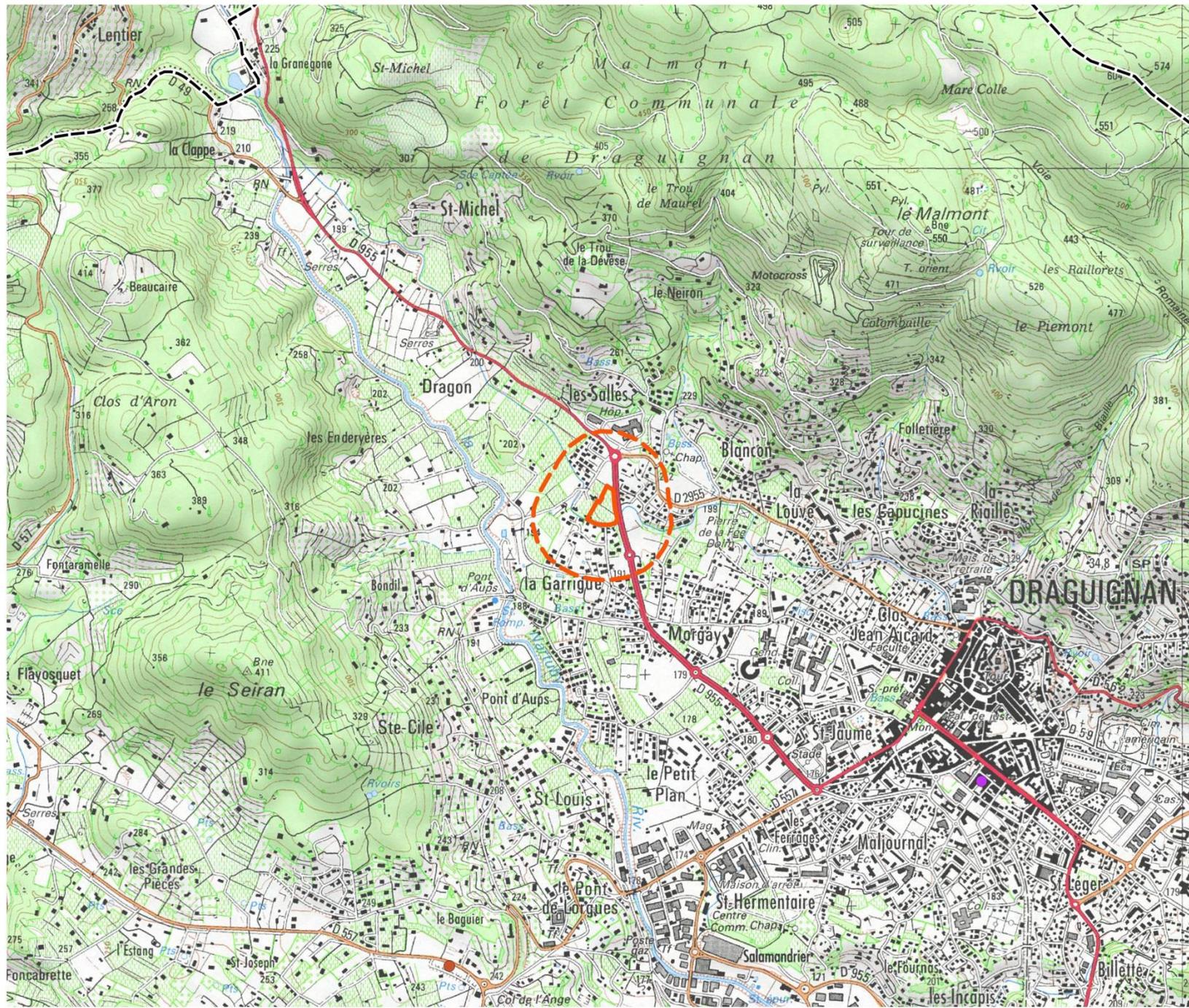
La liste des espèces végétales observées en phase de prédiagnostic est présentée ci-après :

Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom commun
<i>Aegilops geniculata</i> Roth, 1797	Égilope ovale, Égilope ovoïde
<i>Aegilops triuncialis</i> L., 1753	Égilope à trois arêtes, Égilope de trois pouces
<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Arabis planisiliqua</i> (Pers.) Rchb., 1838	Arabette à fruits aplatis, Arabette des bois
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage
<i>Bambusea</i>	Bambou
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux

Nom scientifique	Nom commun
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A.Rich., 1824	Concombre d'âne, Momordique, Concombre sauvage
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse
<i>Festuca cinerea</i> Vill., 1786	Fétuque cendrée
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin, 1811	Ivraie à épis serrés, Ivraie à épi serré
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
<i>Nerium olenader</i> L., 1753	Laurier rose ornemental
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch, 1801	Pêcher
<i>Pyrus communis</i> L., 1753	Poirier
<i>Pyrus spinosa</i> Forssk., 1775	Poirier amandier, Poirier à feuilles d'Amandier
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	Romarin, Romarin officinal
<i>Saponaria ocymoides</i> L., 1753	Saponaire faux-basilic
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon vulgaire
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette
<i>Teucrium polium</i> L., 1753	Germandrée Polium
<i>Thuja</i>	Thuya
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée

Une espèce invasive a été observée au niveau de l'habitation dans le secteur d'étude : le bambou



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Protection nationale

-  *Anacamptis coriophora* gpe
-  *Lythrum tribracteatum* Salzm. ex Spreng., 1827



0 250 500 m



ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire (absence de zone Natura 2000) sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont communs et répandus dans le domaine agricole et urbain. D'autre part, le secteur d'étude se situe dans une zone particulièrement urbaine. Le site est régulièrement entretenu pour la bonne santé des vignobles. Le site subit quelques pollutions urbaines (pollutions atmosphériques notamment). Les espèces en présence sont des espèces rudérales et messicoles c'est-à-dire qui se développent préférentiellement dans les espaces anthropisées, piétinées et agricoles.

En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire, les enjeux sur les habitats sont considérés comme faibles.

Vue d'ensemble du secteur d'étude



Les inventaires floristiques du 05 juillet 2017, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales. Une espèce protégée sur le territoire national, le laurier rose (*Nerium oleander*) a été observé dans la haie de la maison au nord. Étant donné le caractère ornemental de cette espèce, son statut de protection n'entre donc pas en considération. La présence de cet individu n'est pas considérée comme contraignante vis-à-vis du projet.

La consultation des bases de données communales n'ont pas permis de mettre en évidence de données historiques, sur la présence, d'éventuelles espèces protégées sur le site d'étude.

Le site subit des pressions environnementales par l'entretien des vignes et l'activité de récolte.

Dans ce contexte, les enjeux sur la flore sont considérés comme faibles.

**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m

LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 29 mars 2017, soit en période favorable pour l'observation de la faune en général. Cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Le secteur d'étude et ses limites proches sont particulièrement anthropisées et dépourvues de végétation. En effet, les parcelles du secteur d'étude sont peuplées par des vignobles à l'heure actuelle, ce qui limite le développement de la flore. De plus le passage des engins agricoles et le piétinement des allées des vignobles, et le fort ensoleillement, ne permet pas une grande richesse spécifique. Le canal

Bibliographie

Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

- Odonates

Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Faune PACA	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			
INPN	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>			
ZNIEFF	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>			
Faune PACA	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			
Faune PACA	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			
Faune PACA	Ischnure naine	<i>Ischnura pumilio</i>			
Faune PACA	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			
Faune PACA	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Faune PACA, INPN	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>			
Faune PACA	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			
Faune PACA	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>			

Onze espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Aucune espèce n'est considérée comme protégée sur le territoire national, régional et ou communautaire.**

Le secteur d'étude est composé essentiellement de vignobles. L'exposition du terrain et le fort ensoleillement du site montre une sécheresse du sol et de l'atmosphère bien marquée lors de cette période estivale.

A l'inverse la présence du canal en limite ouest du secteur d'étude permet d'apporter un peu d'humidité. À cet endroit, les inventaires du 5 juillet ont permis d'observer une seule espèce de libellule : l'orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*) mâles et femelles.

Cette espèce est largement répartie sur le territoire national et son statut de conservation a été désigné comme LC-préoccupation mineure. Aucun statut de protection ne concerne cette espèce.

Orthétrum brun mâle proche du canal dans le secteur d'étude



- **Rhopalocères**

Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale (en bleu les espèces observées sur le terrain)

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Faune PACA	Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>			
INPN	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>			
Faune PACA, INPN	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			
Faune PACA, INPN	Aurore de Provence	<i>Anthocharis belia euphenoides</i>			
Faune PACA	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>			
INPN, Silène faune	Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>			
Faune PACA	Azuré d'Escher	<i>Polyommatus escheri</i>			
INPNN	Azuré du Thym	<i>Pseudophilotes baton</i>			
Faune PACA	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			
INPN	Bleu-Nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i>			
Faune PACA, INPN	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			
Faune PACA, INPN	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>			
Faune PACA	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>			
Faune PACA, Silène faune	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			
Faune PACA	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>			
Faune PACA, INPN	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	Art 2	An 4	An 2
Faune PACA, INPN	Echancré	<i>Libythea celtis</i>			
Faune PACA, INPN	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			
Faune PACA	Faune	<i>Hipparchia stailinus</i>			
INPN, Silène faune	Faux-Cuivré smaragdin	<i>Tomares ballus</i>			
Faune PACA, INPN	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			
Faune PACA	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			
INPN	Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>			
Faune PACA	Hespérie des cirses	<i>Pyrgus cirsii</i>			
INPN, Silène faune	Hespérie du Sida	<i>Pyrgus sidae</i>			
INPN	Machaon	<i>Papilio machaon</i>			
INPN	Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>			
Faune PACA, INPN	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>			
Faune PACA, INPN	Mélitée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>			
INPN	Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>			
Faune PACA, INPN	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>			
Faune PACA	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>			
Faune PACA	Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>			
Faune PACA, INPN	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			
Faune PACA	Pacha à deux queues	<i>Charaxes jasius</i>			
INPN	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>			
Faune PACA, INPN	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>			
Faune PACA, INPN	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>			
INPN, Silène faune	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	Art 3		

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Faune PACA, Silène faune	Silène	<i>Brintesia circe</i>			
INPN	Souci	<i>Colias croceus</i>			
Faune PACA	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			
Faune PACA	Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>			
Faune PACA, INPN	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			
INPN	Thécla du Prunellier	<i>Satyrium spini</i>			
Faune PACA	Virgule	<i>Hesperia comma</i>			
Faune PACA, INPN	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			

Les bases de données communales recensent la présence de 47 espèces de rhopalocères dans la commune de Draguignan. **Deux espèces protégées sur le territoire national ont été observées dans la commune. Il s'agit de la Diane (*Zerynthia polyxena*) et de la Proserpine (*Zerynthia rumina*).** Leur statut de conservation est classé **LC – préoccupation mineure** selon la liste rouge des rhopalocères de France (2012).

Le secteur d'étude est un vaste vignoble d'« pourvue d'espaces prairiaux, boisées ou de zones de friches. Es conditions écologiques ne sont donc pas réunies pour satisfaire les rhopalocères. Il apparait donc très peu probable de recenser ces espèces dans le secteur d'étude.

Les espèces les plus potentielles sont les espèces communes et ubiquistes.

Les inventaires de terrain en phase de pré diagnostic, ont permis d'observer une seule espèce commune de Rhopalocère : la piéride de la rave. Cette espèce est très commune et ne dispose pas de statut de protection au niveau national et communautaire. Aussi, son statut de conservation est évalué LC-préoccupation mineure, selon la liste rouge des rhopalocère de France (2012).

La Diane et la Proserpine se retrouvent généralement dans les habitats rocheux avec des éboulis calcaires. Leur plante hôte, est l'Aristolochie. Cette dernière n'a pas été recensée dans le secteur d'étude. D'autre part, les habitats en place, ne sont pas favorables à la présence de ces espèces de papillon. Leur présence sur le site d'étude est donc très faible.

ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Dans la bibliographie, deux espèces de papillons protégés sont cités dans la commune de Draguignan. Il s'agit de la **Diane et de la Proserpine**, protégée sur le territoire national. Elles affectionnent les éboulis et les zones rocailleuses. Les habitats identifiés à ce jour sur le périmètre rapproché ne répondent pas aux attentes de ces espèces. Aussi, leur plante hôte, l'aristolochie (*Aristolochia*) n'a pas été identifiée dans le secteur d'étude. Elle se développe dans les zones d'éboulis et les sols rocailleux, ce qui ne correspond pas aux habitats du secteur d'étude. **La Diane et la Proserpine ne sont donc pas potentiellement présentent dans le secteur d'étude et les zones connectées du périmètre rapproché.**

La bibliographie ne présente aucune espèce protégée d'odonates sur la commune de Draguignan. Le secteur d'étude est composé de vignobles et n'expose donc pas d'intérêt particulier pour ce groupe d'espèces. A l'inverse la présence d'un petit canal à la limite sud-ouest du secteur d'étude est favorable à la reproduction des odonates. Une espèce commue est présente sur les sites (mâles et femelles) : **l'orthétrum brun.**

En considérant ces données et ces observations, les enjeux entomologiques dans le périmètre rapproché et le secteur d'étude sont considérés comme faibles.

**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m

AMPHIBIENS

Le secteur d'étude est composé de vignobles et présentent donc un faciès particulièrement secs, surtout en cette période estivale. Le seul point d'eau est le canal présent au sud-ouest du secteur d'étude. Étant donné ses berges bétonnées, l'absence de végétation aquatique, le courant de l'eau et le faible niveau de l'eau, le site n'apparaît pas à première vue favorable pour ce groupe d'espèces.

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende :

RE	États ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Quatre espèces d'amphibiens sont recensées dans la commune de Draguignan. Elles sont toutes protégées sur le territoire national. **Dans cette liste, une espèce représente un enjeu patrimonial faible, la rainette méridionale. A l'inverse, les trois autres espèces ne présentent pas d'enjeux ni de patrimonialité particulière.**

Dans l'état actuel, les inventaires de terrain du 5 juillet 2017, n'ont pas permis d'observer ce groupe d'espèces. La présence du canal, aux berges bétonnées, ne semble pas favorable à ces espèces. Dans le contexte actuel, et étant donné l'environnement proche du secteur et les habitats en place, les amphibiens sont faiblement potentiels dans le secteur d'étude.

Par ses connaissances, en fonction des habitats en place, les enjeux batrachologiques sont faibles en fonction des habitats en place.

REPTILES

Le secteur d'étude présente des habitats homogènes, issu de l'entretien du sol par la présence de vignes. Des amas de pierres sont présents en bordure de site, sûrement issus des extractions de sol pour la plantation des vignes. Quelques éléments sont donc favorables à des espèces de reptiles communes.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Draguignan, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
Faune PACA	Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	LC	P	Be 2	DH 5
Faune PACA	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	P	Be 2	DH 5
Faune PACA, Silène faune	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	P	Be 2	DH 5
Faune PACA	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	

Légende :

RE	Éteint au niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Huit espèces de reptiles sont recensées dans la commune de Draguignan dont 8 espèces protégées sur le territoire national. Sur la totalité de ces espèces, 4 espèces représentent un enjeu patrimonial faible à fort en fonction de leur statut de conservation et leur aire de répartition.

La cistude d'Europe et la couleuvre de Montpellier représentent des espèces à enjeux modérés à forts.

Au contraire, la tarente de Mauritanie représente des enjeux faibles à modérés. Les autres espèces ne présentent pas de patrimonialité particulière dans ce contexte.

Sur les huit espèces, sept sont considérés en préoccupation mineure LC. La cistude d'Europe est quasi menacée et les effectifs dans le Var sont en cours de diminution.

Dans l'état actuel ; les inventaires de terrain du 5 juillet 2017, ont permis d'observer une seule espèce de reptile, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Le secteur d'étude en lui-même ne présente pas de cachettes favorables pour les reptiles les plus communs. A l'inverse, à l'endroit des haies végétales, la présence d'ombre, d'amas de pierres et de murets favorise la fréquentation des alentours du site par les reptiles. Le lézard des murailles a d'ailleurs été observé dans les pierres en bordure du canal à l'ouest du secteur d'étude.

Le canal en eau, ne représente pas un lieu de vie pour la cistude d'Europe en raison de berges bétonnées, d'absence de végétation et d'une largeur beaucoup trop faibles pour répondre à ses exigences écologiques.

Les autres espèces sont tout aussi peu potentielles dans le secteur d'étude et ses limites proches.

Éventuellement, le lézard vert pourrait être présent dans les haies et les zones fourrées proches des habitations mais ce dernier n'a pas été directement observé. La tarente de Maurétanie est potentielle au niveau des vieilles bâtisses agricoles.

Les enjeux herpéthologiques sont donc considérés comme faibles

SYNTHESE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPETOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. Les habitats en place permettent d'accueillir potentiellement plusieurs espèces de reptiles. Cependant, la localisation du secteur d'étude en zone urbaine limite les potentialités. Étant donné que les inventaires du 5 juillet 2017, n'ont permis d'observer que le lézard des murailles, les enjeux ont été définis sur des potentialités.

La présence d'un canal en bordure sud-ouest du secteur d'étude, en eau, entièrement bétonné et dépourvue de végétation ne regroupe pas les conditions favorables pour la présence des amphibiens. Les potentialités sur ce groupe d'espèces sont donc considérées comme faibles.

En ce qui concerne, les reptiles, les zones habitées et riches en pierriers sont des lieux de vie potentiels de la Tarente de Mauritanie et / ou du Lézard des murailles. Aussi les espaces denses comme les haies végétales sont considérés comme des habitats favorables pour ces espèces.

Les conditions écologiques exposées dans le canal en eau ne répondent pas aux exigences de la Cistude d'Europe et n'impliquent donc pas sa présence aux alentours et dans le secteur d'étude.

Les enjeux batrachologiques et herpétologiques dans ces zones sont donc faibles.

*Amas de gravats et de pierre – lieu d'observation du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) (FL, Juillet 2017°)*



**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m



MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

Les mammifères de grandes tailles sont des espèces à large dispersion. Il est donc délicat d'assurer avec certitude que les espèces qui composent le groupe fréquentent de manière occasionnelle ou régulière le secteur d'étude. Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbain, agricole, où les espaces de dispersion des espèces sont faibles en raison de la présence de nombreuses voiries et clôtures.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune de Draguignan

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
Faune PACA	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC		Be 3	
Faune PACA, INPN	Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>	LC		Be 3	DH 5
Faune PACA	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	NT		Be 2-3	
Faune PACA	Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	LC		Be 3	
Faune PACA, INPN	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Fouine	<i>Martes foina</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	NT			
Faune PACA	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC			
Faune PACA	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	LC			
Faune PACA	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC			
Faune PACA	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC			
Faune PACA	Souris d'Afrique du Nord	<i>Mus spretus</i>	LC			
Faune PACA	Souris domestique	<i>Mus domesticus</i>	LC			

Légende

RE	Éteinte au niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de **16 espèces de mammifères sur la commune de Draguignan. Deux espèces sont protégées** sur le territoire national : le hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.

Dans l'état actuel ; les inventaires de terrain du 5 juillet 2017, n'ont pas permis de contacter ce groupe d'espèces ni même d'observer des indices de présence.

La présence des voies de circulation, D955, au sud du secteur d'étude, limite les potentialités par rapport à la fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères. La présence d'une clôture grillagée sur la majorité de la périphérie du secteur d'étude, participe à isoler le secteur d'étude. Aussi les espaces environnants sont principalement pavillonnaires et ces éléments fragmentant réunis ne sont pas favorables pour considérer le secteur d'étude comme un espace de vie pour ce groupe d'espèces.

La faible richesse du site et son homogénéité en habitats ne présente pas d'intérêt pour les mammifères. Aussi sa faible surface et son isolement des autres espaces naturels s'ajoutent pour conclure sur une faible présence potentielle des mammifères dans le secteur d'étude.

Dans l'état actuel des connaissances, les enjeux mammalogiques dans le périmètre rapproché sont considérés comme faibles.



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



CHIROPTERES

Le secteur d'étude dans son ensemble ne semble pas favorable à la présence de gîtes pour les chiroptères. Le patrimoine arboré est très pauvre. Aucune vieille bâtisse n'est présente à proximité ou dans le secteur d'étude. Les haies les plus représentées sont de type ornemental et monospécifique. Aussi, la présence de la route à l'est du secteur d'étude, limite la dispersion des espèces, par fragmentation des espaces naturels. Les espaces naturels, réservoirs de biodiversité sont tout de même présents au nord et à l'est du secteur d'étude ce qui permet de penser que ces espèces à large dispersion peuvent transiter via le secteur d'étude.

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats
ZSC	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	P	Be 2	DH2-4
APB, ZSC	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH2-4
ZSC	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	P	Be 2	DH2-4
APB, Faune PACA	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH4
ZSC, ZNIEFF	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	VU	P	Be 2	DH2-4
APB	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	LC	P	Be 2	DH4
APB	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT	P	Be 2	DH4
ZSC	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	NT	P	Be 2	DH2-4
APB, ZSC, ZNIEFF	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH2-4
APB	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	P	Be 3	DH4
APB, ZSC	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	NT	P	Be 2	DH2-4
APB	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de 12 espèces de chiroptères sur la commune de Draguignan. En effet, les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude. Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire (convention de Berne, Bonn et DHFF). **Selon les données bibliographiques, 4 espèces montrent une patrimonialité forte : le Minioptère de schreibers (Miniopterus schreibersii), le Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), le Petit murin (Myotis blythii), le Murin de capaccini (Myotis capaccinii).**

Le rhinolophe euryale (Rhinolophus euryale) présente une patrimonialité modérée

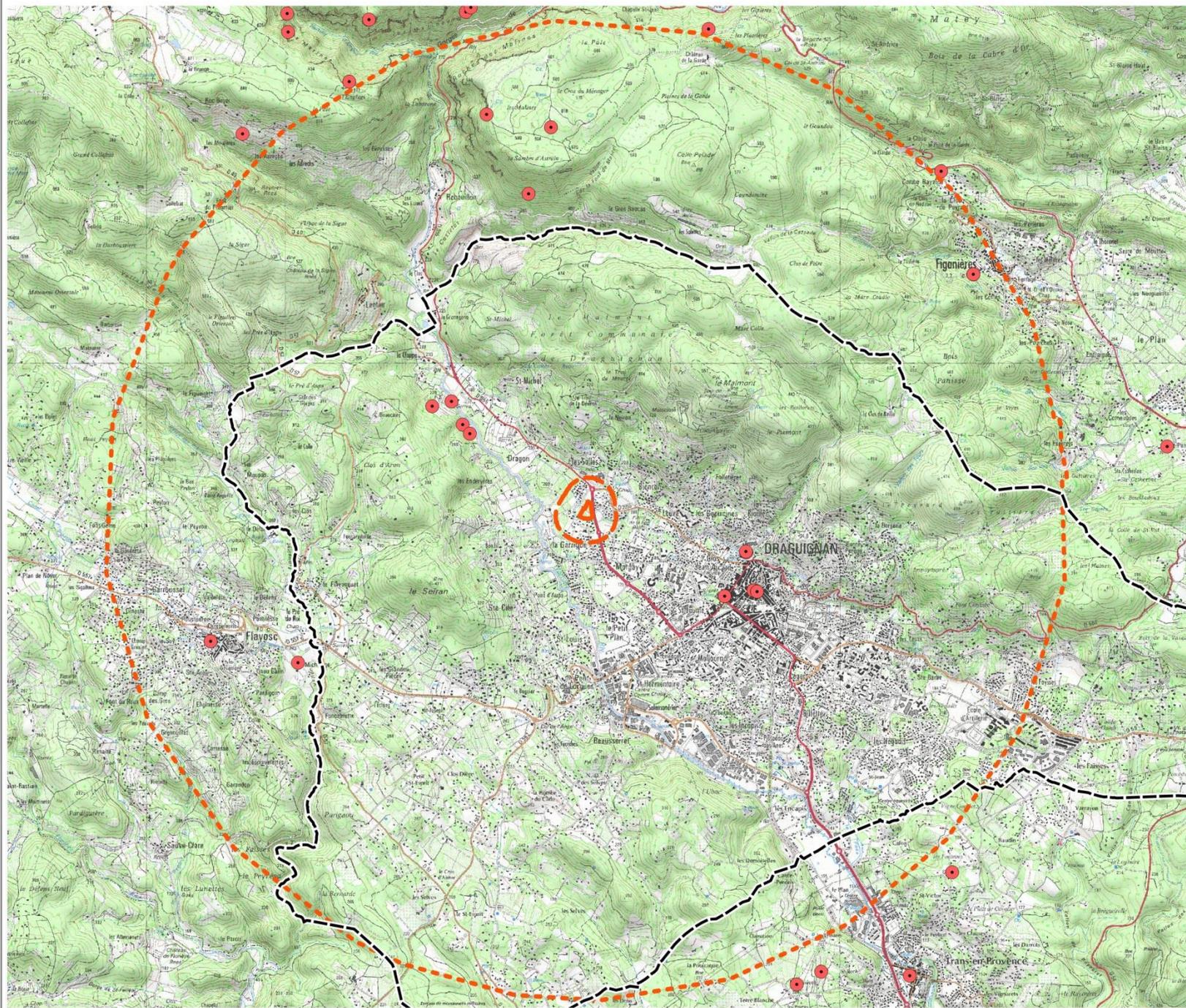
Selon la base de données BD Cavités du BRGM, plusieurs cavités naturelles sont présentes dans un rayon de 2 km autour du secteur d'étude. La cavité naturelle la plus proche est issue d'un effondrement. Il s'agit de La clapine-Doline Sud. Elle est située à environ 1.8 kilomètres des limites ouest du secteur d'étude.

Les prospections du 5 juillet 2017, n'ont pas fait office de nocturne chauve-souris dans le cadre de ce prédiagnostic. Le secteur d'étude, dans son ensemble, ne présente pas de gîtes potentiels pour ce groupe d'espèces. Aucun arbre à cavité n'a été recensé. La présence des voiries qu'elles soient de type routes communales et / ou nationales représentent des espaces de fragmentation et des obstacles pour ces espèces volatiles nocturnes. La très faible richesse des haies et la présence de surface agricoles ouverte homogène, potentiellement traitée aux insecticides n'apparaît pas favorables pour ces espèces sensibles.

Les espèces potentielles pouvant fréquenter le secteur d'étude, pour la chasse et le transit, sont des espèces communes adaptées aux espaces anthropisés comme par exemple la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Dans ce cas, les haies au sud et le canal en eau pourraient servir à ce groupe d'espèce de support de déplacement.

Les espaces les plus intéressants et les corridors aquatiques comme la Nartuby se situent en retrait du secteur d'étude dans le périmètre éloigné. Les habitats les plus favorables pour ces espèces ne sont donc pas réunies dans le secteur d'étude.

Dans l'état actuel des connaissances, le secteur d'étude pourrait représenter un espace de chasse et de déplacement des chiroptères. Les habitats identifiés dans le périmètre rapproché sont donc classés en **enjeu faibles à modérés en fonction des zones préférentielles pour ce groupe faunistique.**

**Périmètres d'étude**

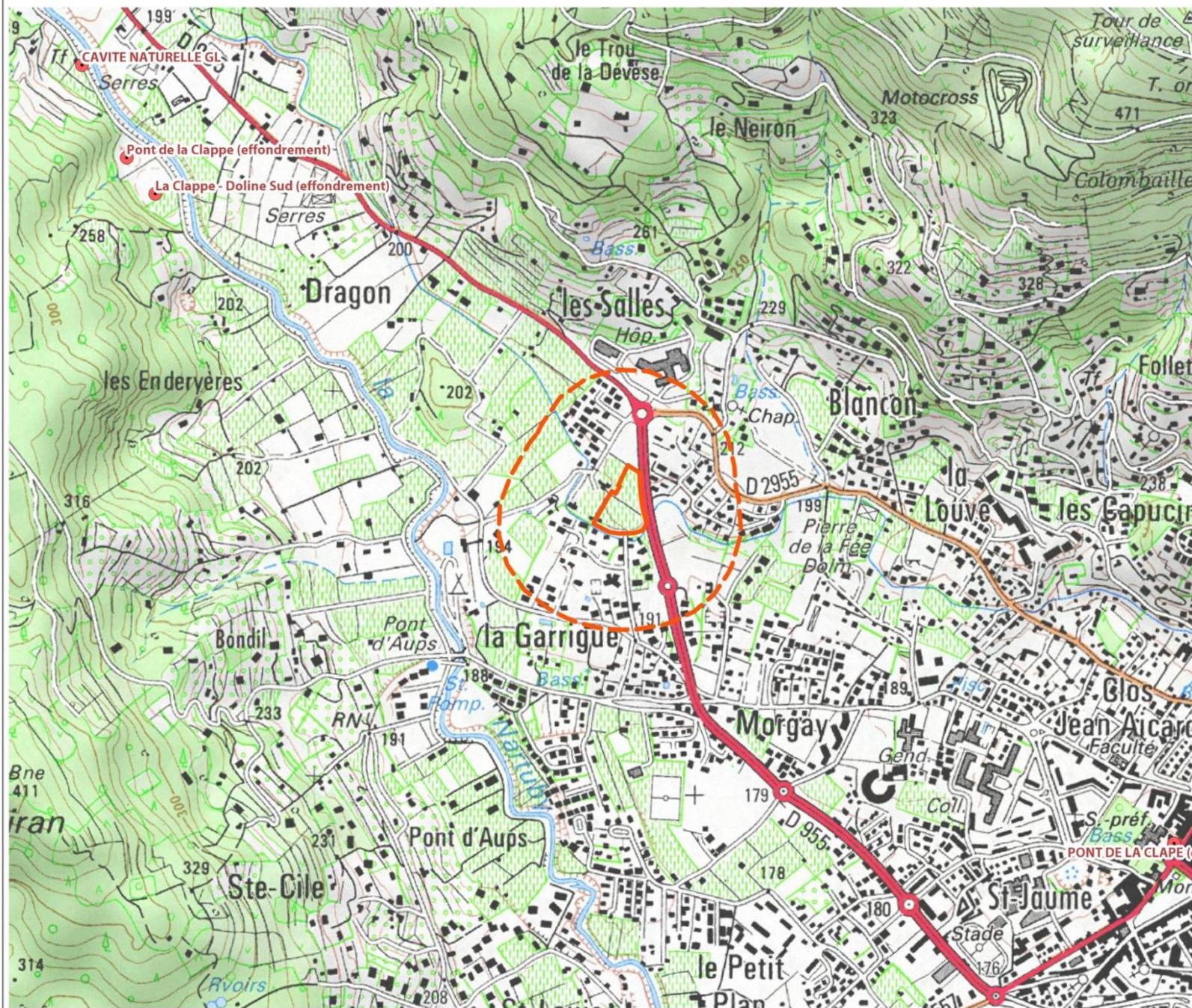
-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)
-  Cavités naturelles



0 1000 2000 m



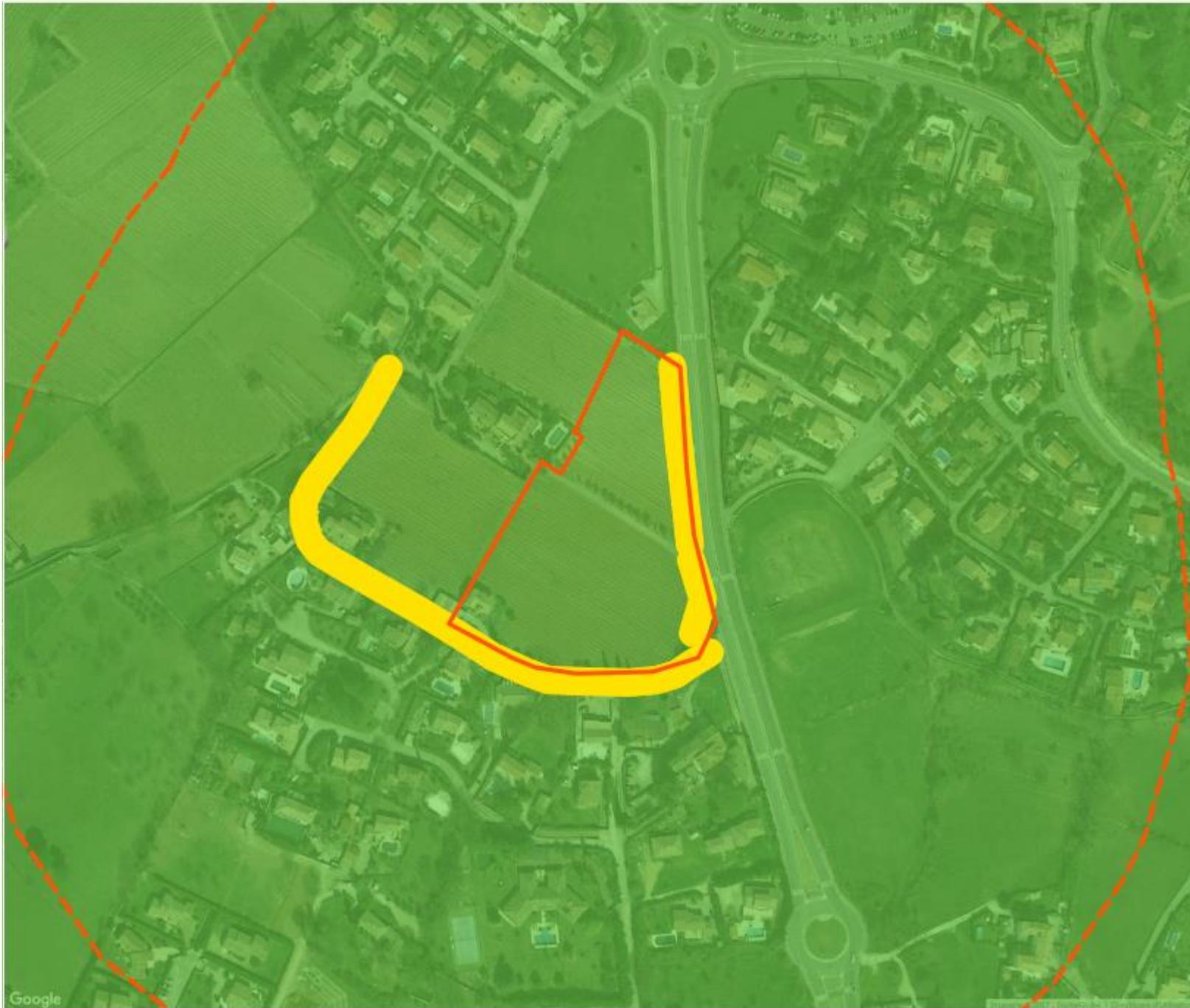
Projet de construction d'une surface commerciale à Draguignan (83) Cavités naturelles - Zoom à l'échelle du périmètre rapproché



Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Cavités naturelles





Périmètres d'étude

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m

SYNTHESE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTERES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence récurrente de mammifère de grandes tailles. La présence de multiples voiries (communales et nationales) forment d'importantes fractures entre les parcelles présentes aux alentours. Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucun indice de présence de mammifère n'a non plus été détecté. **Ainsi les enjeux mammalogiques sont considérés comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de 4 espèces patrimoniales et de plusieurs espèces communes. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. Les chiroptères peuvent emprunter le réseau de haies et le canal, comme des corridors secondaires pour leur déplacement en période de chasse et de transit au niveau local mais ceci e devrait concerner que des espèces communes. Les espaces ouverts ne semblent pas favorables pour la chasse de ces espèces en raison d'une homogénéité des habitats et l'utilisation potentielle de produits phytosanitaires, nuisibles pour les insectes dont se nourrissent les chauves-souris.

Les haies et le canal (avec une zone tampon) sont donc en enjeux modérés alors que le reste des habitats est évalué en enjeux faibles.

OISEAUX

La présence au sein du périmètre éloigné d'une mosaïque d'habitats naturels offrant des milieux ouverts, fermés et agricoles favorise la présence d'un cortège ornithologique patrimonial exploitant les différents habitats au cours de leur cycle biologique. Le secteur d'étude est en lui-même très pauvre en habitats et ne devrait attirer qu'un cortège commun et ubiquiste d'oiseaux.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur la fiche INPN des ZNIEFF du périmètre éloigné ont aussi été consultées.

Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NA	P	O1	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	O1	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute		P	-	Be2	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	LC	P	-	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	NA	P	O1	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinacle plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	NA	C & N	O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	O1	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	C	O2 ; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	O1	Be2	Bo2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	O1	Be2	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	C & N	O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	O1	Be3	-
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	P	O1	Be2	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	P	-	Be2	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	C	O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		C	O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive muscienne	LC	C	O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	NA	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	O1	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal		P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachymarpis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	O1	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	C	O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA	P	O1	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	VU	P	-	Be3	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	VU	P	O2	Be3	-
<i>Montifringila nivalis</i>	Niverolle alpine	LC	P	-	Be2	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT	C	O2 ; O3	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	LC	P	-	Be3	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	O1	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	O1	Be2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	RE	C	O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	C	O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	C	O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	C	O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

Légende :

RE	Éteinte ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Cent dix-sept espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Draguignan et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 20 sont inscrites sur la directive 1 oiseaux, 31 sont menacées d'extinction, en danger critique, vulnérables, quasi menacés et 36 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...

Les inventaires de terrain du 5 juillet 2017 ont permis d'observer et/ou d'identifier au chant 6 espèces d'oiseaux.

Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-

Légende :

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

RE	Éteinte ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Sur la totalité des espèces observées dans le périmètre rapproché, aucune espèce ne représente d'enjeu patrimonial particulier.

Toutes les espèces survolent et / ou fréquentent directement le secteur d'étude. C'est donc une zone de passage et de recherche de nourriture pour l'avifaune. Pour les passereaux, les allers et venues sont régulières entre les parcelles agricoles et les espaces en déprises.

Il est peu probable que le site représente un espace de nidification pour l'avifaune au vu des habitats en place et l'absence de zones de refuge potentiels. Au contraire, les espaces plus fournis comme les espaces forestiers au nord sont plus propices pour la nidification des oiseaux et le refuge des espèces. L'absence de haies fournies plurispécifiques et la présence de la voirie en bordure sud du secteur d'étude limite fortement les potentialités dans le secteur d'étude.

Ainsi les enjeux avifaunistiques, dans l'état actuel des connaissances et des observations sont considérés comme faibles.

**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m



SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES EN PHASE DE PREDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 5 juillet 2017, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude se situe à l'est du ZNIEFF 2 majoritairement aquatique. A l'inverse il ne concerne aucune zone réglementaire, ni aucun réservoir de biodiversité, ni corridors surfaciques, reconnus au niveau régional. Le site est situé en dehors du réseau Natura 2000. Les sites les plus proches sont en dehors du périmètre éloigné soit à plus de 5 km du secteur d'étude.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès anthropique avec des habitats homogènes et dominés par l'agriculture avec la présence prépondérante de vignobles. Dans leur état actuel, les habitats sont en bon état.

Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic. Seul des individus de laurier rose (*Nerium oleander*) sont présents au niveau des haies ornementales de la maison au nord du secteur d'étude. Comme expliqué précédemment, l'implantation de cette espèce est à but uniquement ornemental et son statut de protection n'est donc pas à considérer. Dans les départements méditerranéens, les lauriers roses sont régulièrement utilisés dans les haies ornementales des villas.

Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente le lieu de vie potentiel pour les reptiles communs, par la présence de murets et d'amas de gravats, sur les périphéries du secteur d'étude. A l'inverse, bien que la présence d'un canal en eau soit avérée, le site n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens.

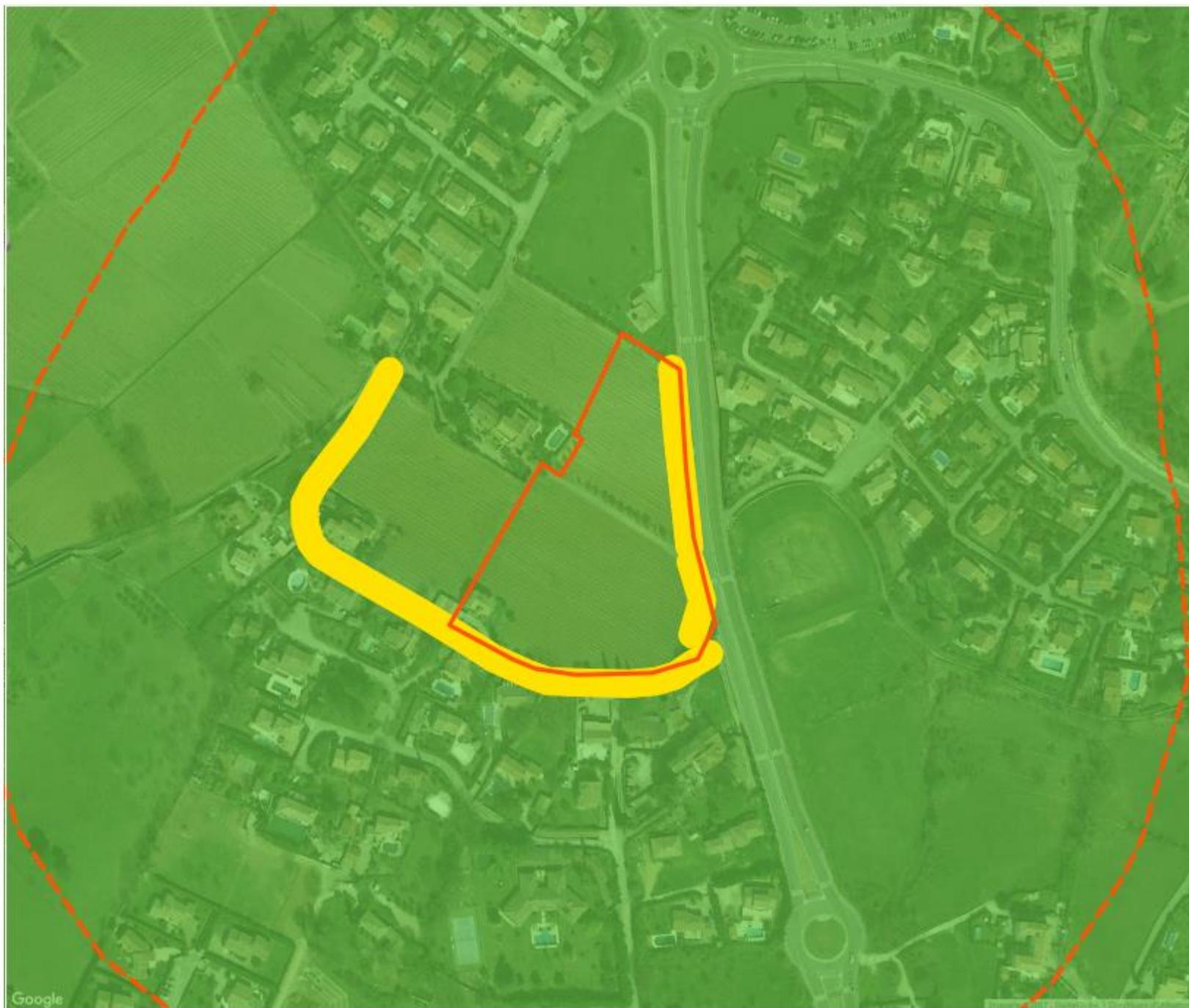
La présence de la route, au sud du secteur d'étude, forme une barrière physique. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères est donc limitée voire inexistante. À cela s'ajoute la présence d'une clôture grillagée sur presque toute la périphérie du secteur d'étude.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. L'homogénéité des habitats, la pratique agricole et l'absence de haies riches en espèces limitent les potentialités dans les secteurs d'étude. Les données du BRGM indiquent la présence de quelques cavités naturelles aux alentours du site. Cependant des espaces naturels de types cours d'eau et forestières sont présentent au plus proche ce qui appuie les conclusions précédentes.

Au vue des habitats, la richesse spécifique en espèces d'insectes est supposées faible. L'absence d'espèces fleuries en abondance, d'habitats de type prairiaux, ainsi que de berges végétalisées confirme cela. Aucune espèces d'odonates et de rhopalocères protégés et patrimoniaux n'ont été observés dans le secteur d'étude.

Les inventaires du 5 juillet 2017, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. Cependant, lors de la journée d'inventaires une équipe de **Fondasol** était en train de forer le sol pour des prélèvements. Les nuisances sonores et visuelles L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques varient de faibles à modérés.

**Périmètres d'étude**

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Enjeux écologiques

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 50 100 m



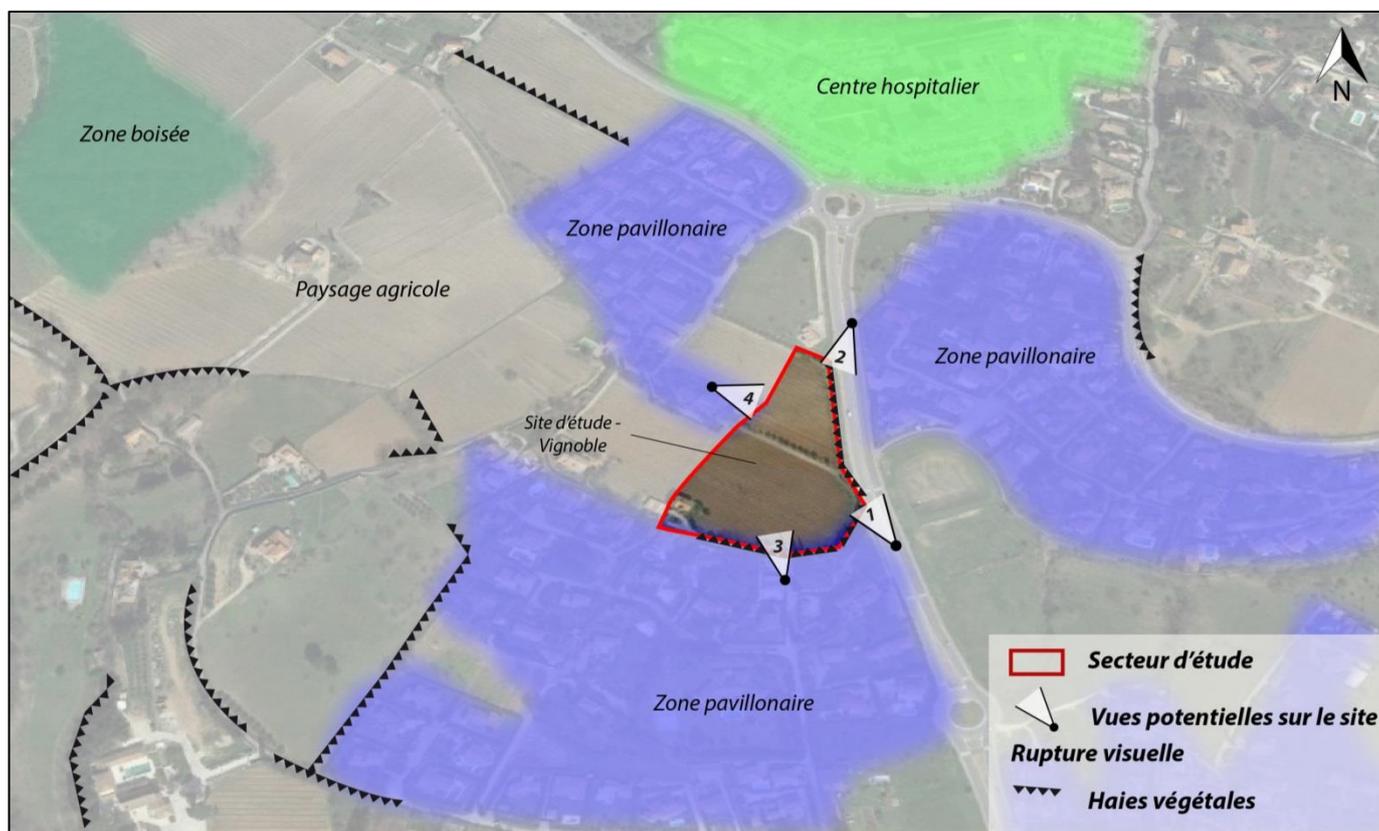
3. Les sensibilités paysagères

Le site d'étude est localisé dans le nord-ouest de la commune de Draguignan à l'écart du centre-ville. Le site d'étude est localisé dans la partie plus agricole de la commune. La route RD 955 permet de joindre le centre-ville rapidement.

Le site ne présente pas d'enjeux de préservation particuliers tels que la présence d'arbres remarquables ou d'éléments de patrimoine bâti. En effet, actuellement le site est exploité et occupé par des vignobles, des plantations d'oliviers et de pêchers majoritairement.

Néanmoins, le site présente un enjeu visuel. En effet, son environnement proche se compose d'une végétation naturelle (ripisylve de la Môle) et d'espaces agricoles ouverts offrant des points de vue sur le site et sur le grand paysage. L'analyse cartographique et photographique suivante permet de visualiser le contexte paysager du site d'étude et ses sensibilités paysagères.

Intégration du site dans son environnement (Google Earth)



Vue n°1 depuis la D955 au nord-ouest du site (FL, Juillet 2017)



La D955 traverse une bonne partie du nord de la commune et permet de rejoindre la commune d'Ampus, au nord depuis le centre de Draguignan. Cet axe touristique possède un caractère naturel qu'il convient de préserver. La D955 permet une très bonne desserte de la zone d'étude grâce à un axe rectiligne et de nombreux ronds-points permettant de fluidifier la circulation routière. Le site d'étude est localisé en bordure directe de cette voie de circulation. Les visibilitées sur le site sont possibles puisque le site se trouve en contrebas de la route. Une haie fournie et imposante permet actuellement de masquer une bonne partie du site.

Vue n°2 depuis la D955 au nord-est du site (FL, Juillet 2017)



Le long de la D955, les vignes sont visibles par de dessus la haie végétale. Le secteur d'étude est homogène dans sa composition végétale et bien entretenu.

Vue n°3 depuis le sud-ouest du site d'étude (FL, Juillet 2017)



Depuis l'intérieur du site et dans le sud de ce dernier, les visibilitées lointaines sont fortement marquées. Entre les parcelles de vignes, quelques maisons s'imposent, appartenant aux propriétaires de parcelles. Une ligne électrique traverse le site d'étude. La voie carrossable à l'ouest permet de réduire fortement la circulation et l'affluence dans le secteur d'étude. C'est une voie à sens unique.

Vue n°4 depuis le nord du secteur d'étude (FL, Juillet 2017)

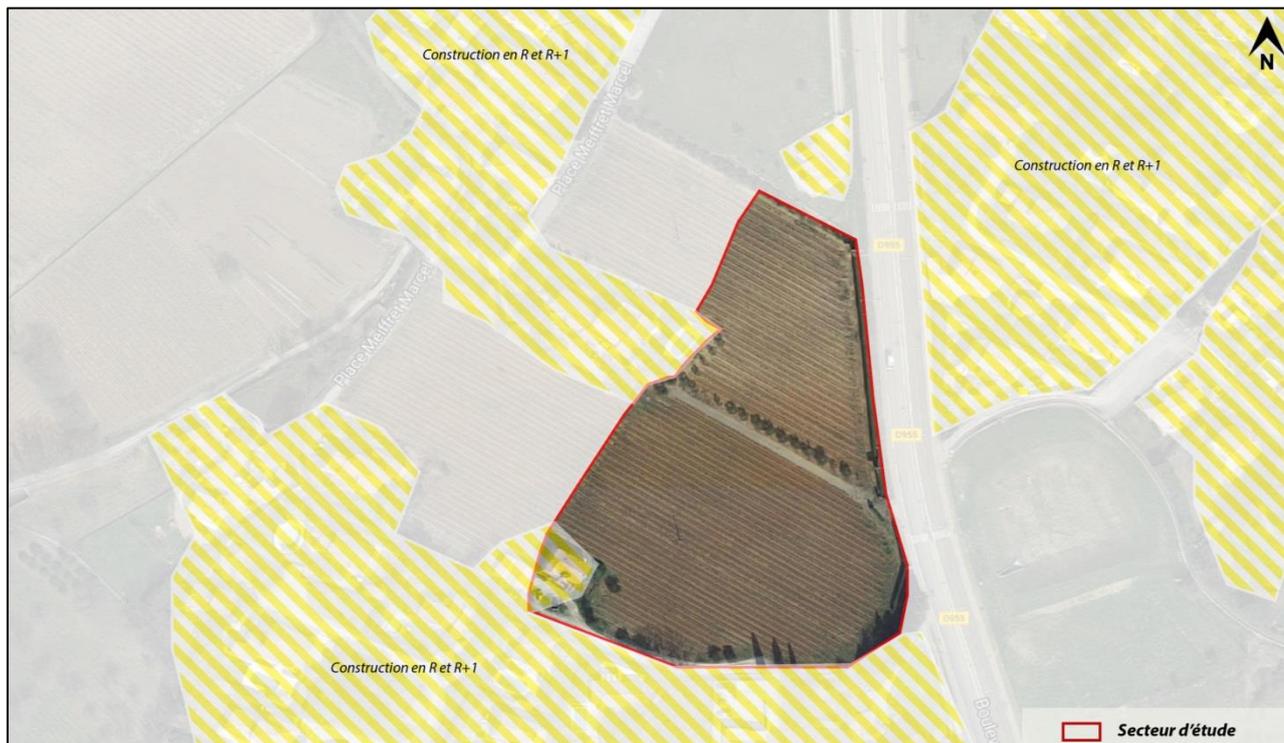


Depuis l'intérieur du secteur d'étude, il est possible de visualiser au loin la D955 derrière la haie végétale. Le site étant en contre bas de cette dernière, les visibilitées sont plus larges en s'éloignant de cet axe. En face une autre zone pavillonnaire fait front. Derrière, les autres parcelles de vignes jouxtent avec le secteur d'étude.

4. Typologie des constructions à proximité du site

L'environnement proche du site est dominé principalement par la présence de bâtiments d'activités commerciales (Lidl, Mac Donald) au Nord-Ouest. Plus au sud, les espaces sont dominés par des serres agricoles de hauteurs réduites. Enfin, les constructions à vocation d'habitat les plus proches sont situées de l'autre côté de la route de la Baronne et sont de type R et R+1.

Agencement des constructions autour du site d'étude



Résidences pavillonnaires au nord du secteur d'étude en R ou R+1 (FL, Juillet 2017)



5. Occupation du sol du site

Le site de projet d'une surface totale d'environ 13042 m² est exclusivement composé de vignobles. Des habitations jouxtent avec les terres agricoles et une haie végétales ainsi que des clôtures permettent de former une distinction nette entre la route et le site d'étude.

Les vignes sont généralement homogènes mais des alignements de pêchers et d'oliviers forment des séparations entre les deux parcelles concernées par le projet.

Un canal en eau, en limite ouest du secteur d'étude permet le développement d'une faune et d'une flore particulière.

Vignobles et haies végétales



Maison en R+1



Alignement d'oliviers



Canal à l'ouest



*

Occupation du sol du site



1 – Vignobles (FL, Juillet 2017)



2 – Vue de la maison à l'ouest avec canal (FL, Juillet 2017)



3 - Vue de la maison au nord (FL, Juillet 2017)



4 - Vue de l'extension de la maison sur vide sanitaire



6. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation	La commune dispose d'un PPRi (Narturby)	Le site est situé en dehors des espaces à risque vis-à-vis de l'inondation.
Risque incendie	La commune ne dispose pas d'un PPRFi. Aucune carte des aléas n'est disponible	Le site n'est pas concerné par le risque d'incendie.
Risque mouvement de terrain	La commune dispose d'un PPR Mouvement de Terrain prescrit	Le site est localisé en dehors des zones à risques
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voies majeures présentant un risque potentiel	Le site est localisé en bordure de la D955, considérée comme une des voies prédisposée au risque de matière dangereuse. Le site est donc fortement exposé aux risques bien qu'aucun accident n'ait été répertorié ce jour dans la commune.
Nuisances	Plusieurs infrastructures sont considérées comme bruyantes dans la commune : D54, D59, D557, D562, D955 et D1555	Le site est classé en bordure directe de la D955, classé comme bruyante et de catégorie 3.
Biodiversité	La commune est concernée par une seule ZNIEFF de type 2. En dehors des limites communales plusieurs espaces d'intérêt ont été répertoriés : ZSC, APPB, ZNIEFF2...)	<p>Le site n'est pas localisé au sein des éléments du SRCE.</p> <p>Le site est localisé en dehors des sites Natura 2000, Znieff. Une Znieff de type 2 est présente à l'ouest du secteur d'étude.</p> <p>Le PLU n'identifie pas le site de projet comme un espace participant ou pouvant participer à la TVB.</p> <p>Le site présente une faible sensibilité écologique au regard de l'occupation du sol actuelle.</p>
Paysage	Pas d'éléments de végétation remarquable ni de patrimoine sur le site et aux abords	Le site présente une faible sensibilité paysagère malgré des perceptibilités depuis les axes majeurs environnants.

Bilan : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux

IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

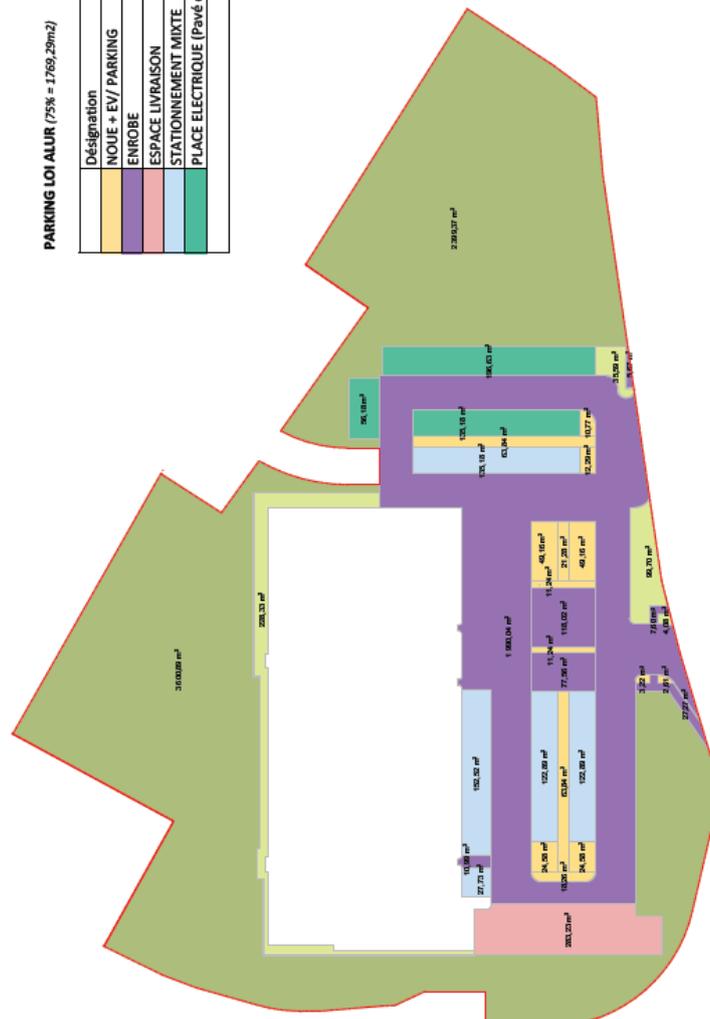
SURFACES EXTERIEURES

ESPACES VERT

Désignation	Surface m2
PLEINE TERRE	6000,26
AMENAGEMENT PAYSAGE (perméable)	363,62
TOTAL	6363,88

PARKING LOI ALUR (75% = 1769,29m2)

Désignation	Surface m2	Majo. loi Alur	Surface loi Alur m2
NOUE + EV/ PARKING	366,07	-1,0	-366,07
ENROBE	2237,15	1,0	2237,15
ESPACE LIVRAISON	283,23	0,0	0,00
STATIONNEMENT MIXTE	561,21	0,5	280,61
PLACE ELECTRIQUE (Pavé drainant)	387,99	-1,0	-387,99
TOTAL	3835,65		1765,70



2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société LIDL les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme neutres à positives.

En effet, le projet va permettre une requalification totale du site, aujourd'hui destiné à l'agriculture principalement.

Au regard de la sensibilité du site au risque d'inondation une étude sur la gestion de l'eau pluviale peut être demandée par la commune. De ce fait, un dossier loi sur l'eau a été réalisé par la société TAUW ainsi qu'une étude de gestion des eaux.

Au regard des caractéristiques du projet :

- Construction de 2359,05 m² de surface de plancher
- Aménagement de 79 places de parking
- Aménagement d'aires de circulation
- Aménagement d'espaces verts (6363,88 m²)

Le projet d'aménagement du LIDL est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41 – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ». Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Aucun boisement n'est présent sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.